

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - un aperçu de l'enquête 2011



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Enquête sur la dynamique du travail et du revenu - un aperçu de l'enquête 2011



Objectifs de l'enquête

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une source importante de données sur le revenu des familles, des ménages et des personnes au Canada. Réalisée pour la première fois en 1993, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) fournit une dimension de plus comparativement aux enquêtes traditionnelles traitant de l'activité sur le marché du travail et du revenu : les changements touchant des personnes ou des familles à travers le temps. Au coeur des objectifs visés par l'enquête, on trouve le désir de comprendre le bien-être économique des Canadiens.

À partir de l'année de référence 1998, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) a remplacé officiellement l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) en tant que principale source d'information sur le revenu des familles. Les deux enquêtes ont été produites en parallèle de 1993 à 1997 et les estimations de cette période sont produites en combinant les deux échantillons. Ensemble, ces enquêtes couvrent une période qui remonte juste qu'en 1976. En ce qui a trait au revenu, les deux enquêtes contiennent des données similaires bien que l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) utilise un mode de collecte mixte combinant les données d'enquête avec celles de sources administratives. De plus, on trouve dans l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) une vaste série de variables retraçant l'évolution de la situation professionnelle, du revenu et de la situation familiale des Canadiens.

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), qui est une enquête longitudinale, interroge les mêmes personnes d'année en année, et ce, pendant six années consécutives. Son caractère longitudinal lui permet d'évaluer des faits concomitants et souvent interdépendants. Cela permet de se faire une meilleure idée de la nature et de l'étendue du faible revenu au Canada : à travers quels changements socio-économiques doivent passer les personnes et les familles? Comment ces changements varient selon leur travail rémunéré, la composition de la famille, la réception de paiements de transferts gouvernementaux, ou d'autres facteurs? Quelle proportion des ménages sont continuellement en situation de faible revenu année après année, et qu'est-ce qui permet à d'autres ménages de sortir d'une période de faible revenu?

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) fournit aussi des renseignements sur une vaste série de variables de capital humain, d'expériences de travail et de caractéristiques démographiques comme l'éducation, les liens entre les membres de la famille et la composition du ménage. Son contenu élargi, combiné à un échantillon relativement grand, en fait un ensemble de données unique et très utile.

Quoi de neuf?

Dernière parution de l'EDTR

La diffusion des données de 2011 est la dernière diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Cette diffusion contient uniquement des estimations transversales. À compter de l'année de référence 2012, les estimations transversales sur le revenu proviendront de la nouvelle Enquête canadienne sur le revenu.

Les aspects longitudinaux contenus dans cet Aperçu de l'enquête concernent les données de l'EDTR pour les années de référence antérieures à 2011.

Amélioration de la composante logement et du revenu disponible de la Mesure de panier de consommation (MPC)

La MPC et la définition du revenu disponible qui y est associé ont été mis au point entre 1997 et 1999 par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sous la direction de RHDCC (Hatfield, 2002; Michaud et al, 2004). Durant l'année 2009 et au début de 2010, la MPC a fait l'objet d'une refonte de son contenu et de sa méthodologie (Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010). Bien que dirigé par RHDCC, le processus de consultation a impliqué des représentants des provinces, des territoires, d'autres ministères fédéraux et agences incluant Statistique Canada ainsi qu'un panel d'experts en matière de mesure du faible revenu. Ce processus a mené à une refonte des seuils (MPC base de 2008) qui ont été historiquement revus jusqu'en 2000, année d'instauration de la MPC. Parmi les modifications apportées à la MPC à la suite de l'examen exhaustif réalisé, on peut mentionner la révision de la composante logement afin d'inclure les dépenses des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque. Dans le cadre de cette révision, on a tenu compte du fait qu'au cours d'une année donnée, il se peut que les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque dépensent moins pour se loger que s'ils étaient locataires.

En 2012, des fonctionnaires de RHDCC ont réexaminé la méthodologie utilisée pour inclure les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque afin de mieux appliquer la décision conceptuelle qui avait été prise pour que les coûts en question soient représentés dans la MPC. À la suite de ce réexamen, on a adopté une méthodologie révisée selon laquelle le revenu disponible des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque calculé aux fins de la MPC est rajusté pour tenir compte des différences qui peuvent exister au chapitre de leurs dépenses de logement. Plus précisément, le revenu disponible est rajusté de la manière suivante :

1. Le calcul des coûts de logement des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque est fondé sur le coût de logement médian relatif à l'ensemble des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions visées par la MPC. Ces coûts de logement reflètent la répartition réelle des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions en question.
2. Pour calculer la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on établit la différence entre le coût de logement médian calculé au point 1 qui précède et celui des locataires (c'est-à-dire le coût de la composante logement).
3. Pour rajuster le revenu disponible des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on additionne leur revenu disponible calculé aux fins de la MPC et la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque qui prévaut dans leur région de la MPC.

Les seuils mêmes de la composante logement reflètent maintenant exclusivement les coûts médians de tous les logements loués de deux et trois chambres à coucher dans chacune des régions visées par la MPC, pondérés pour tenir compte de la répartition réelle de ces types de logement.

La révision est entrée en vigueur en 2011 et comprend une révision historique jusqu'en 2002 (la première année pour laquelle l'information sur le mode d'occupation du logement est disponible).

En raison de cette révision, les parties liées à la MPC de plusieurs tableaux CANSIM ont été révisées. Ces tableaux sont les suivants : 202-0802, 202-0803, 202-0804, 202-0806, 202-0807 et 202-0809.

Introduction de nouvelles variables

Mesure du panier de consommation (MPC) (base de 2011)

Il existe maintenant une nouvelle série de variables reposant sur la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) – base de 2011. À la suite d'un examen effectué par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la composante logement entrant dans le calcul des seuils de la MPC ainsi que la définition du revenu disponible ont été modifiées. De nouveaux seuils et de nouvelles valeurs de revenu disponible ont été créés et de nouvelles variables de faible revenu ont été produites. En raison de la disponibilité des données, ces variables sont disponibles seulement à partir de l'année de référence 2002.

Les variables MPC (base de 2008) ont la valeur « non applicable » à partir de l'année 2011.

Modifications de variables

Crédits d'impôt provinciaux

De nouveaux programmes ont été ajoutés à la variable existante :

- le crédit d'impôt pour solidarité du Québec : la composante relative au crédit de taxe de vente du Québec et la composante relative au logement
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers : la composante relative aux coûts d'énergie
- le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario
- la prestation ontarienne de transition du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (pour 2011 seulement)

Privation matérielle

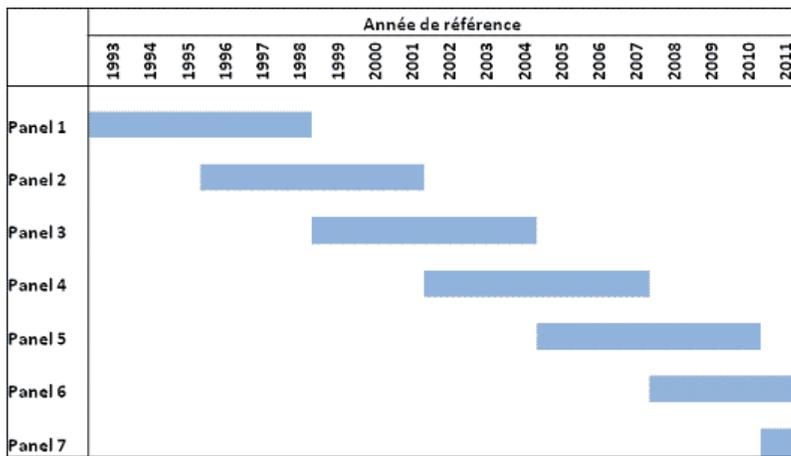
Des données sur la privation matérielle en Ontario (PMO) ont été recueillies pour le compte du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de leur plan pour la réduction de la pauvreté pour l'année de référence 2011. Les données sont disponibles seulement pour les ménages de l'Ontario. Avant la diffusion de l'année 2011, les variables PMO n'étaient pas imputées pour tenir compte de la non-réponse. À compter de cette diffusion, les variables PMO ont été imputées pour toutes les années de référence disponibles (2009 à 2011).

Plan de l'enquête

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est une enquête menée auprès des ménages. Elle couvre toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes ou des casernes militaires.

L'échantillon de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est composé de deux panels. Chacun d'eux couvre près de 17 000 ménages et près de 34 000 adultes. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six ans consécutifs. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans et par conséquent, deux panels se chevauchent toujours.

Figure 1 Plan de l'enquête



La collecte des données se fait par entrevues téléphoniques de janvier à mars suivant l'année de référence. Les intervieweurs recueillent des renseignements sur les expériences des répondants sur le marché du travail, les études poursuivies, le revenu et les relations familiales. Les caractéristiques démographiques des membres des familles et des ménages représentent un portrait de la population à la fin de chaque année civile.

Liens entre les membres des ménages

Cette enquête pourrait en fait s'appeler l'Enquête sur la dynamique du travail, du revenu et de la famille, car elle permet d'obtenir des renseignements complets sur les structures familiales complexes et sur leurs modifications. Comment y arrive-t-elle?

Contrairement à la majorité des enquêtes-ménages qui décrivent les liens de chaque membre du ménage avec une personne de référence, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) demande clairement les liens qui unissent chacun des membres du ménage les uns aux autres. Les renseignements relatifs aux structures familiales complexes — par exemple, les familles reconstituées et les familles comptant plusieurs générations — peuvent aider à mieux comprendre la dynamique de la famille.

Toutefois, étant donné que les familles évoluent, il n'est pas possible de présenter pour une période donnée des informations s'appliquant exactement aux mêmes familles. Au lieu de cela, on procède à l'analyse des mêmes personnes à la lumière de leurs caractéristiques familiales, par exemple, le revenu de leur famille ou leur appartenance ou non à une famille reconstituée.

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu): une enquête longitudinale

Description d'une enquête longitudinale

Il y a deux types d'enquêtes périodiques : dans la plupart d'entre elles, on interviewe de nouvelles personnes chaque fois ; ou, on interviewe les mêmes personnes au cours d'une période de temps, comme dans une enquête longitudinale.

Les enquêtes transversales ont comme avantage d'être généralement plus représentatives de la population, et elles révèlent les niveaux et les tendances du revenu ou du travail pour l'ensemble de la population ou de ses sous-groupes. Cependant, ces enquêtes ne peuvent être utilisées pour répondre à des questions sur les changements subis par les personnes ou les familles : quels changements surviennent en matière de travail, de revenu ou de caractéristiques familiales des personnes? Quels événements ont tendance à coïncider? À quelle fréquence les gens changent-ils d'emploi ou sont-ils licenciés, et quel effet ces événements exercent-ils sur le revenu familial total? Combien de familles se fractionnent ou se regroupent durant une période donnée? Quelle proportion des ménages sont « continuellement pauvres » année après année, et qu'est-ce qui permet à d'autres ménages de sortir d'une période de faible revenu? Seule une enquête longitudinale permet de répondre à ces questions et à plusieurs autres questions similaires.

Dans une enquête comme l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), l'accent est mis non pas tant sur les mesures statiques transversales que sur toute la gamme d'événements longitudinaux : des transitions, des durées et des occurrences multiples qui touchent la situation financière et l'emploi des personnes. Cela conduit à un certain nombre de thèmes de recherche longitudinale.

Paradoxalement, la richesse des données de l'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) rendant cette enquête si précieuse complique la tâche de Statistique Canada, qui doit en garantir la confidentialité. Afin de se conformer aux dispositions rigoureuses de la [Loi sur la statistique](#), l'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) a opté pour de nouveaux modes de diffusion des données (voir [Services reliés aux données](#)).

Les répondants longitudinaux

Les répondants longitudinaux sont les personnes membres des ménages choisis lors de l'introduction d'un nouveau panel de six années. Ces répondants sont interviewés chaque année, même s'ils restent, quittent le ménage ou déménagent. Les nouveaux membres, appelés cohabitants dans l'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), seront interviewés tant qu'ils habiteront avec un répondant longitudinal. Cela est attribuable au fait que la composition de la famille des répondants longitudinaux et leur situation relative au revenu est d'un grand intérêt. Les estimations transversales sont aussi améliorées par l'interview des cohabitants.

Les enfants qui faisaient partie des ménages originaux sont interviewés dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. D'un autre côté, les personnes âgées de 70 ans et plus ne sont plus interviewées sur les questions relatives au travail.

Thèmes de recherche longitudinale

Les discussions que nous avons eues avec des utilisateurs et les perspectives acquises grâce aux autres enquêtes par panel dont le contenu est semblable à celui de l'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) ont contribué à l'élaboration de sept thèmes de recherche longitudinale. Ces derniers permettent de dégager certaines des possibilités de l'enquête. En fonction de l'angle adopté pour l'étude, il convient d'utiliser comme unité d'analyse les personnes, les emplois, les employeurs ou les périodes (de chômage par exemple). L'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) peut couvrir jusqu'à six emplois et six employeurs pour la même personne au cours d'une année donnée.

Dynamique de l'emploi et du chômage

En règle générale, les données de l'activité sur le marché du travail indiquent les changements totaux touchant l'emploi, le chômage et l'inactivité. Les changements dans l'emploi et le chômage survenus entre deux mois ou deux années sont calculés à l'aide de ces totaux. L'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), par contre, indique également les flux de chaque type d'activité sur le marché du travail expérimentée par les individus. Il est possible d'obtenir des données sur les flux de personnes et d'emplois selon l'industrie, la profession ou les caractéristiques de l'employé. Il pourrait également être utile de connaître la durée des périodes, par exemple, dans quelle mesure les mêmes personnes connaissent-elles des périodes de chômage prolongées? Quels sont les principaux facteurs déterminants? Qu'est-ce qui fait qu'une personne quitte le marché du travail ou décide de devenir travailleur autonome?

Transitions liées au cycle de vie observées sur le marché du travail

À l'aide des données de l'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), on peut étudier les transitions importantes observées sur le marché du travail et qui sont directement liées à des étapes particulières du cycle de vie, notamment la transition des études au marché du travail, la transition du marché du travail à la retraite et les interruptions de travail pour la naissance ou l'éducation d'un enfant. Quelles sont les étapes habituelles du cycle de vie que l'on trouve aujourd'hui au Canada? À quelles activités s'adonnent les décrocheurs et quels événements précèdent leur retour à l'école?

Qualité des emplois

L'[FDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) favorise la recherche sur des sujets tels que les disparités salariales entre hommes et femmes, le sous-emploi, la mobilité professionnelle, l'augmentation des revenus d'emploi durant une période de plusieurs années, et la polarisation des salaires et des heures de travail au sein de la population active.

Mobilité économique de la famille

À quel point le revenu des familles est-il stable? Quelle est la proportion des familles dont le revenu s'améliore ou diminue considérablement au cours d'une période donnée? Quelles sont les causes de ces changements? Dans quelle mesure les changements dans le bien-être économique découlent-ils d'un changement dans la composition de la famille (divorce, remariage)?

Dynamique du faible revenu

Ce thème de recherche concerne la fréquence et la durée des périodes pendant lesquelles une personne ou un ménage se trouve en situation de faible revenu, ainsi que les facteurs qui expliquent les mouvements d'entrée et de sortie dans cette situation. Les chercheurs peuvent isoler et caractériser une sous-population en perpétuelle situation de faible revenu comme il est possible de le

faire avec des données d'enquêtes longitudinales d'autres pays. Il peut aussi être intéressant de voir comment les prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, de même que les autres paiements de transferts gouvernementaux, influent sur les mouvements d'entrée et de sortie de la situation de faible revenu.

Événements de la vie et changements familiaux

Les renseignements relatifs aux liens entre les membres des familles jouent un rôle fondamental dans les possibilités offertes par l'FDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) en ce qui a trait à la démographie. C'est grâce à ces informations, par exemple, qu'on pourra déterminer avec précision les familles reconstituées et les familles comptant plusieurs générations. L'aspect longitudinal permettra d'étudier les événements de la vie et les facteurs qui les déterminent ou encore leurs conséquences. Par exemple, quelle est la situation économique d'une famille avant la rupture du mariage et quelle est la situation économique de chacun des époux et des enfants après la séparation?

Poursuite des études et combinaison travail-études

Il est possible de considérer le niveau de scolarité et l'activité scolaire dans le cadre des changements qui touchent les autres activités et la situation familiale d'une personne. Quelle est la situation familiale des jeunes qui poursuivent des études postsecondaires? Dans quelle mesure les élèves du secondaire et ceux qui poursuivent des études postsecondaires combinent-ils travail et études?

Interview téléphonique assistée par ordinateur

La collecte de données de l'FDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) se fait par interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Avec l'ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur), les interviews sont faites par téléphone et les renseignements sont entrés en même temps dans l'ordinateur qui guide l'intervieweur dans le questionnaire.

Vu sa complexité en tant qu'enquête longitudinale, l'FDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) profite grandement des possibilités offertes par l'ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur) pour l'amélioration de la qualité des données. Par exemple, il faut obtenir de nombreuses dates dans l'interview sur le travail — les dates des périodes d'emploi, des périodes sans emploi, des interruptions de travail, etc. Grâce à l'ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur), les intervieweurs peuvent rappeler aux répondants des renseignements qu'ils ont fournis lors de l'interview précédente. Ils peuvent ainsi aider les répondants à se souvenir des dates de leur entrée en fonction ou de leur cessation d'emploi, réduisant la tendance de ces derniers à associer incorrectement ces dates au début ou à la fin des années civiles.

L'interview assistée par ordinateur permet également d'assurer un suivi des membres du ménage de retour après une absence et des employeurs pour qui le répondant retourne travailler, au lieu de considérer ces personnes comme si elles étaient entièrement nouvelles.

Les réponses par personne interposée sont acceptées dans le cadre de l'FDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Ainsi, un membre du ménage peut répondre au nom de n'importe quel autre membre du ménage, à condition qu'il le veuille et qu'il soit bien informé.

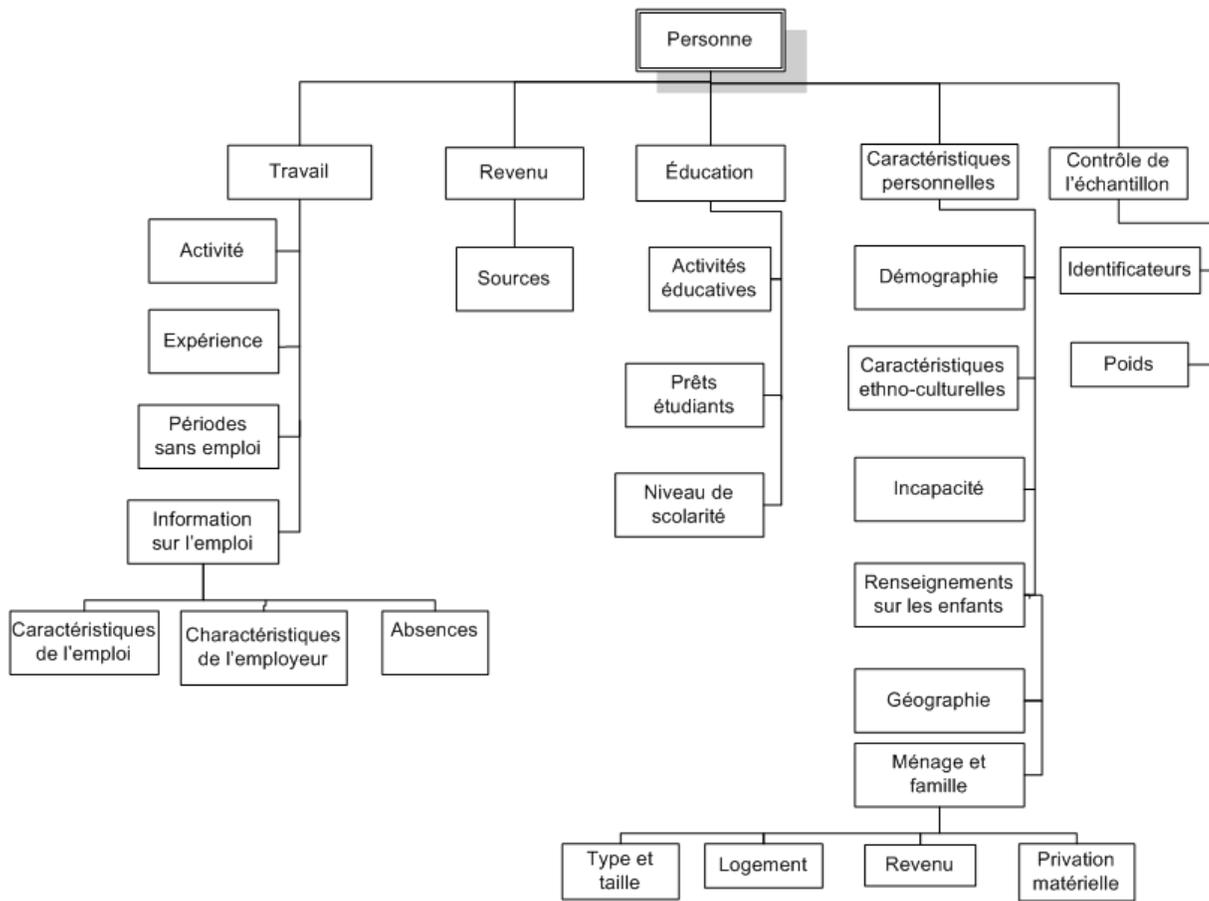


Contenu de l'enquête

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) permet de recueillir des données sur un vaste éventail de sujets. Certains sont fondamentalement « dynamiques », comportant des transitions et des périodes, et d'autres comportent une valeur explicative importante.

Pour en savoir plus sur les variables de l'enquête, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) - dictionnaire électronique des données

Figure 2 Organisation du contenu de L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)





Travail

Activité sur le marché du travail

- activité principale durant l'année
- périodes d'emploi et périodes de chômage (dates de début et de fin, durées)
- situation hebdomadaire vis-à-vis de l'activité
- nombre total de semaines pendant lesquelles la personne a été occupée, en chômage et inactive chaque année
- périodes de cumul d'emplois
- périodes d'absence du travail

Expérience de travail

- nombre d'années de travail à temps plein et à temps partiel
- nombre d'années de travail à temps plein et équivalents temps plein

Caractéristiques des périodes sans travail

- recherche d'emploi pendant la période
- dates des périodes de recherche d'emploi
- désir de travailler
- raison pour laquelle la personne ne cherchait pas d'emploi

Caractéristiques des emplois¹

- dates de début et de fin, date initiale de début avec cet employeur
- salaire

- horaire de travail (heures et type)
- avantages sociaux
- affiliation syndicale
- profession
- tâches de supervision/gestion
- catégorie de travailleurs
- durée d'emploi (ancienneté)
- façon dont la personne a obtenu l'emploi
- raison pour laquelle l'emploi a pris fin

Caractéristiques des absences du travail²

- dates
- motif
- absence rémunérée ou non rémunérée

Caractéristiques de l'employeur

- secteur d'activité
- taille de l'entreprise
- secteur public ou privé

Notes

1. Les caractéristiques des emplois sont mises à jour annuellement et sont recueillies pour un maximum de six emplois par année; les dates des changements sont enregistrées.

2. Pour absence du travail d'une semaine ou plus. Les données sont recueillies au sujet du premier et du dernier congé de chaque année, pour chaque employeur.



Revenu et patrimoine

Sources de revenu

- renseignements annuels concernant plusieurs sources de revenu

Par exemple :

- revenu du marché
- transferts gouvernementaux
- impôt payé
- revenu après impôt
- transferts entre ménages

Compensation financière¹

- assurance-emploi
- aide sociale
- indemnités pour accidents de travail

1. Prestations reçues au cours de l'année et mois au cours desquels la personne a touché ces prestations.



Études

Activité scolaire

- inscription à un programme d'études créditées, durée en mois
- genre d'établissement d'enseignement
- fréquentation à temps plein ou à temps partiel
- certificats reçus (s'il y a lieu)

Niveau de scolarité¹

- nombre d'années d'études
- grades et diplômes obtenus
- principal domaine d'études

Prêts étudiants

- obtenu un prêt étudiant
- montant total emprunté
- montant à rembourser

1. Mis à jour annuellement



Caractéristiques personnelles

Caractéristiques démographiques

- date de naissance/âge
- sexe
- état matrimonial
- durée de l'état matrimonial actuel
- date/âge au premier mariage

Caractéristiques ethno-culturelles

- origines ethniques
- appartenance à un groupe désigné conformément au programme d'équité en matière d'emploi
- langue maternelle
- immigration
- pays de naissance
- niveau de scolarité et lieu de naissance du père et de la mère

Limitations d'activité

- renseignements annuels sur les limitations d'activité et leurs répercussions sur le travail
- satisfaction à l'égard de l'emploi

Renseignements sur les enfants d'une personne

- nombre d'enfants nés, élevés

- année où le premier enfant est né et âge de la personne à ce moment

Géographie et mobilité géographique

- région économique ou région métropolitaine de recensement du domicile actuel
- taille de la collectivité
- déménagement durant l'année
- date du déménagement
- motif du déménagement
- nature du déménagement (déménagement du ménage complet/fractionnement du ménage)

Renseignements sur le ménage et sur la famille économique et de recensement¹

- caractéristiques principales des autres membres du ménage/de la famille (p.ex. (par exemple) âge, sexe, lien avec les autres membres, revenu, nombre annuel d'heures travaillées)
- état du faible revenu selon plusieurs mesures
- événements relatifs à la famille (mariage, séparation, décès, naissance)
- Informations relatives au logement :
 - type de logement
 - condition du logement
 - caractéristiques du logement
 - mode d'occupation / hypothèque / prix du loyer
 - paiements / coûts / inclusions du loyer
 - indicateur d'habitation convenable
 - ratio des coûts d'habitation par rapport aux revenus
- Revenu
 - Sources de revenu
 - Situation de faible revenu
- Privation matérielle (résidents de l'Ontario seulement)

1. Renseignements sommaires annuels, p.ex. (par exemple) taille, type.



Contrôle de l'échantillon

Identificateurs

- personne
- ménage
- famille économique
- famille de recensement

Poids

- transversal
- échantillon transversal EDTR (sur la dynamique du travail et du revenu)-EFC (l'Enquête sur les finances des consommateurs.) combiné (1993 à 1997)
- transversal ajusté pour la non-réponse à l'entrevue du travail
- longitudinal (non disponible pour 2011)
- longitudinal par panels combinés (non disponible pour 2011)



Classification du revenu

Classification des sources de revenu

Revenu du marché

- Gains/revenu d'emploi
 - Salaires, traitements et commissions
 - Revenu provenant d'un emploi autonome
 - Agricole
 - Non agricole
- Revenu de placements
- Pensions de retraite
- Autre revenu

(plus) Transferts gouvernementaux

- Prestations fiscales pour enfants
 - Prestations fiscales pour enfants
 - Prestation universelle pour la garde d'enfants
- Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)
- Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
- Prestations de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti/ Allocation au conjoint
- Prestations d'assurance-emploi
- Assistance sociale
- Indemnités pour accidents du travail
- Crédit pour TPS (taxe sur les produits et services)/TVH (taxe de vente harmonisée)

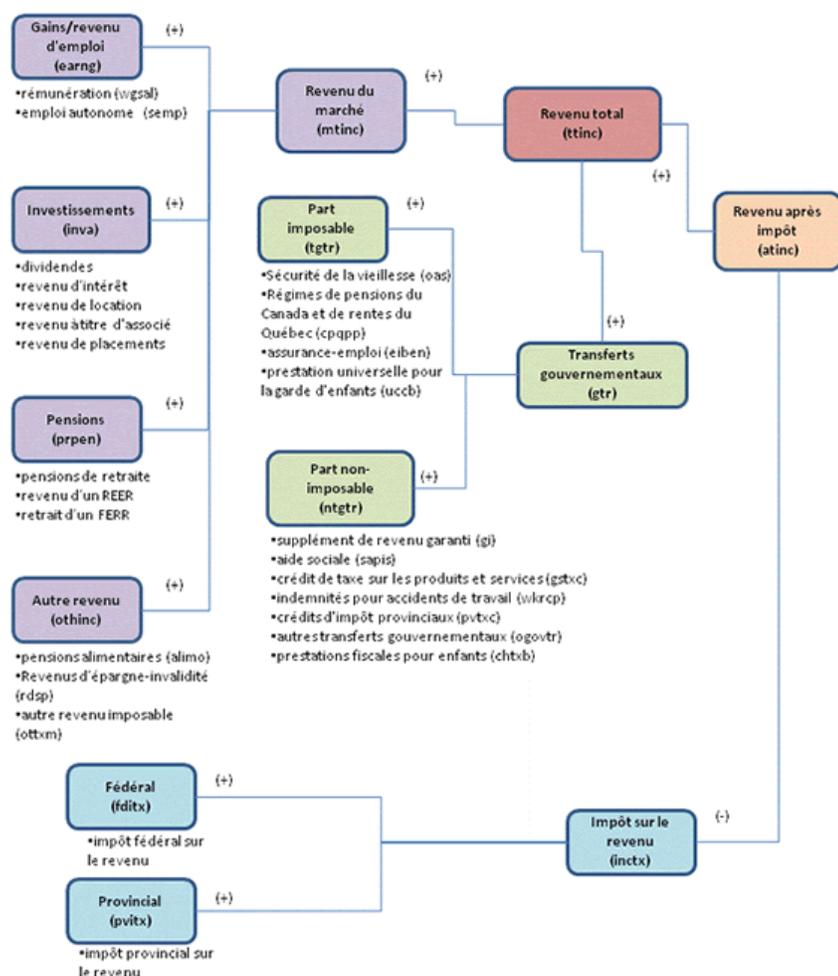
- Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
- Autres transferts gouvernementaux

(égale) Revenu total
(moins) Impôt sur le revenu
(égale) Revenu après impôt
(moins) Dépenses non discrétionnaires

- Cotisations à l'assurance-emploi
- Cotisations au Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec
- Cotisations à un régime de pension agréé
- Cotisations syndicales, cotisations à une affiliation professionnelle et cotisations à une assurance contre la faute professionnelle
- Frais de garde d'enfants afférents à l'exercice d'une fonction
- Paiements de pension alimentaire
- Primes d'assurance-maladie publique
- Frais médicaux fixes, incluant les primes d'assurance privée

(plus) Différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque (pour les propriétaires n'ayant pas d'hypothèque seulement)
(égale) Revenu disponible

Figure Classification du revenu





Revenu

Cette section passe en revue les définitions des principaux concepts de revenu et de leurs composantes. Pour faire ressortir les rapports qui existent entre les divers concepts, l'exposé est articulé autour de la « Classification des sources de revenu » décrite ci-dessous.

Le concept du revenu

Il y a plusieurs inclusions et exclusions importantes dans le concept du revenu :

- Le concept du revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu étranger est exclu en partie mais non en totalité.
- Le revenu de retraite reçu durant la retraite sous forme de prestations ou de rentes reçues sur une base régulière est inclus; toutefois, les retraits de régimes privés de pension, notamment de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui sont faits avant la retraite sont exclus.
- Sont exclus les gains en capital réalisés sur des investissements.
- Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) et dans la présente classification du revenu, l'impôt sur les gains en capital est inclus dans l'impôt sur le revenu, tout comme, d'ailleurs, l'impôt sur les retraits d'un REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite). Les gains en capital (part imposable) et les retraits d'un REER sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, mais ils ne sont pas inclus dans le revenu total aux fins du SCNC (Système de comptabilité nationale du Canada) ou de la classification du revenu de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).
- Cette classification englobe tous les crédits d'impôt et prestations fiscales remboursables, y compris ceux qui ne font pas partie du revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les autres crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux. Il y a d'autres petites différences entre le revenu total tel que défini ici et le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu (voir Autre revenu et Autres transferts gouvernementaux).
- Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt. Cependant, le Système de comptabilité nationale du Canada a récemment révisé sa définition des impôts sur la production afin d'y inclure ces cotisations sociales, conformément aux recommandations internationales touchant la comptabilité nationale.

Revenu du marché

Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome [montant net]), du revenu de placements net, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « Autre revenu ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Gains/revenu d'emploi

Sont inclus autant les gains/revenu d'emploi découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome.

Traitements, salaires et commissions

Gains/revenu d'emploi bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les traitements et salaires comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant le ménage, etc. La rémunération des heures supplémentaires est aussi incluse.

Revenu d'emploi autonome

Revenu net provenant d'un emploi autonome (à son compte, à titre d'associé dans une société non constituée ou de professionnel indépendant), c'est-à-dire après déduction des dépenses. Les montants négatifs (pertes) sont inclus. Cette mesure comprend le revenu provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires; les paiements pour chambres et pensions versées par des personnes apparentées sont toutefois exclus. En raison des diverses inclusions, le fait de déclarer un revenu provenant d'un emploi autonome ne signifie pas nécessairement que le déclarant a bel et bien occupé un emploi.

Le revenu d'un emploi autonome se décompose en deux éléments : le revenu d'un emploi autonome agricole et le revenu d'un emploi autonome non agricole. Les personnes qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit à leur compte ou à titre d'associés, doivent déclarer le revenu d'un emploi autonome agricole. Ce revenu inclut toutes les rentrées de fonds découlant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements d'assistance ou d'appoint de l'état. Sont exclus les revenus en nature.

Revenu de placements

Sont compris dans cette source de revenu les intérêts perçus sur les obligations, les dépôts et les certificats d'épargne de source canadienne ou étrangère, les dividendes découlant d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères, les dividendes en espèces provenant de polices d'assurance, le revenu de location net provenant de l'immobilier ou d'exploitations agricoles, l'intérêt sur les prêts et les hypothèques, le revenu normal provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie, ainsi que les autres revenus de placements. Les gains en capital réalisés sur la vente de biens ne sont pas comptés. Les montants négatifs sont également inclus.

Pensions de retraite

Pensions de retraite de toute source privée - principalement d'un régime d'employeur. Les paiements peuvent prendre diverses formes : rentes, pensions de retraite ou versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les pensions de retraite ne comprennent pas les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite); cependant, ces retraits sont pris en compte lorsque cela est nécessaire pour estimer certains transferts gouvernementaux et impôts. Dans le cas des données provenant des dossiers administratifs, les sommes retirées d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite) avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite), tandis que les montants retirés d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite) après l'âge de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite. Les pensions de retraite peuvent aussi être appelées revenu de retraite.

Autre revenu

Tous les autres éléments du revenu du marché non inclus ailleurs, notamment les pensions alimentaires et les revenus provenant d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). La couverture des autres éléments dépend, jusqu'à un certain point à tout le moins, de la méthode de collecte des données sur le revenu (dossiers administratifs de l'impôt sur le revenu ou interviews). Ces éléments, inclus à la ligne 130 de la déclaration de revenus T1, sont bien couverts. Parmi eux figurent, entre autres, les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéficiaires reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Transferts gouvernementaux

Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Voir le tableau « [Classification des sources de revenu](#) » pour la liste des transferts gouvernementaux désignés séparément au cours de la dernière année de référence. À noter que beaucoup d'éléments du régime fiscal ont rapport à divers volets de la politique sociale mais ne constituent pas à proprement parler des transferts gouvernementaux. Le régime fiscal recourt à des déductions et à des crédits d'impôt non remboursables, par exemple, pour réduire le montant de l'impôt à payer, sans fournir un revenu direct.

Prestations pour enfants

Instituées en 1993, les prestations fiscales pour enfants remplacent deux anciens programmes fédéraux, soient les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants. Depuis, plusieurs programmes provinciaux et territoriaux ont vu le jour, en plus des allocations familiales du Québec qui existaient déjà avant 1993. Pour être admissible, une personne doit avoir la responsabilité première de veiller aux besoins et à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants de moins de 18 ans. La plupart des prestations sont calculées en fixant un montant maximum par famille ou par enfant et en réduisant cette somme selon un certain pourcentage du revenu net de la famille.

Les programmes inclus explicitement dans les données sont la prestation de base fédérale, le supplément de la prestation nationale pour enfants (également appelée la prestation fiscale canadienne pour enfants, en vigueur depuis 1998), la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (en vigueur depuis 1999), la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (en vigueur depuis 1998), la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick (en vigueur depuis 1997), le supplément de revenu gagné du Nouveau-Brunswick (en vigueur depuis 1997), le paiement de Soutien aux enfants du Québec (en vigueur depuis janvier 2005; a remplacé l'allocation familiale du Québec, qui était en vigueur depuis 1981), l'allocation à la naissance du Québec (en vigueur depuis 1998), le supplément pour frais de garde d'enfants à l'intention des familles travailleuses (en vigueur depuis 1998), la prestation ontarienne pour enfants (débutant avec un paiement ponctuel en juillet 2007, suivi de paiements réguliers à partir de juillet 2008), la prestation pour enfants de la Saskatchewan (en vigueur depuis 1998), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (en vigueur depuis 1997), la prestation familiale de la Colombie-Britannique (en vigueur depuis 1996), et la prestation au revenu gagné de la Colombie-Britannique (en vigueur depuis 1998). Les prestations venant de ces programmes sont non imposables.

Le supplément de la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les enfants de moins de 7 ans a cessé d'exister en juillet 2007. Pour la période de juillet 2006 à juin 2007, ce supplément a été versé uniquement pour les enfants de 6 ans. À noter également le fait qu'à partir de juillet 2006, la Prestation pour enfants de la Saskatchewan a été complètement éliminée et est maintenant remplacée par l'ensemble de l'augmentation fédérale du Supplément à la prestation nationale pour enfants.

En juillet 2006, un nouveau programme de Prestations pour enfants fut introduit au niveau fédéral. La Prestation universelle pour la garde d'enfants de moins de six ans a été introduite au milieu de l'année 2006. Contrairement aux autres prestations pour enfants, cette prestation est imposable et est dédiée à toutes les familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Les familles peuvent recevoir 100 \$ par mois pour chaque enfant admissible. Cette nouvelle prestation a été ajoutée aux données de Prestations fiscales pour enfants.

Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) est versée aux résidents du Canada âgés de 65 ans ou plus. Les prestataires de la SV dont le revenu est faible ou nul peuvent aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral, tandis que leurs conjoints âgés de 60 à 64 ans (et qui ne sont pas encore admissibles eux-mêmes à la prestation de la SV (Sécurité de la vieillesse) ou au SRG (Supplément de revenu garanti.)) touchent l'Allocation au conjoint.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le RPC (Régime de pensions du Canada) et le RRQ (Régime de rentes du Québec) sont des régimes d'assurance sociale contributifs obligatoires qui constituent une source de revenu de retraite et qui protègent les travailleurs et leur famille en cas de perte de revenu causée par l'invalidité ou le décès.

Prestations d'assurance-emploi

L'assurance-emploi est un programme fédéral comportant les prestations suivantes : prestations ordinaires d'assurance-emploi, prestations de maladie, prestations de maternité ou parentales et prestations destinées aux personnes qui suivent des cours de formation reconnus ou qui participent à des programmes de création d'emplois ou de partage de poste. Pour être admissible, le prestataire ne doit plus toucher de revenu d'emploi et doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines ou d'heures d'emploi assurables au cours de la période précédente.

Assistance sociale

Englobe de nombreux suppléments de revenu provinciaux et municipaux destinés aux particuliers et aux familles. Ces suppléments sont habituellement accordés dans les cas où on ne peut faire appel à aucune autre source d'aide publique.

Indemnités pour accidents du travail

Ce programme vise à protéger tous les travailleurs à temps plein ou à temps partiel contre la perte de salaire causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle et à les aider à acquitter les frais médicaux et autres.

Crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée

Institué en 1990 en même temps que la taxe sur les produits et services, ce crédit vise à compenser la TPS (taxe sur les produits et services)/TVH (taxe de vente harmonisée) que paient les familles et personnes à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, il s'appelle le crédit pour taxe de vente harmonisée car son administration est fusionnée avec la taxe de vente provinciale. Est comprise l'Allocation des frais de chauffage de 2001. Sont également compris le programme fédéral d'Allocation ponctuelle pour frais de chauffage de 2001 et le programme de Prestation pour les coûts de l'énergie de 2006.

Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux

Les crédits d'impôt remboursables, sauf les crédits d'impôt pour enfants (ces derniers étant compris avec les prestations fiscales pour enfants), et les suppléments de revenu provinciaux à l'intention des personnes âgées sont inclus. Certains de ces crédits sont destinés à aider les familles et les personnes à faible revenu à payer les taxes foncières, les taxes pour l'éducation, le loyer et les frais de subsistance, etc. Les crédits provinciaux comprennent le crédit TVH de Terre-Neuve, le crédit de taxe de la Nouvelle-Écosse pour la

vie abordable (CTNEVA), le crédit de taxe de la Nouvelle-Écosse pour réduction de la pauvreté (CTNERP), la composante relative au crédit de taxe de vente du Québec et la composante relative au logement du crédit d'impôt pour solidarité du Québec (CISQ), le crédit de taxe de vente de l'Ontario (CTVO), la composante relative aux coûts d'énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOEIF), le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO), le crédit pour la taxe aux résidents à faible revenu de la Saskatchewan (CTFRS), le crédit TVH C.-B. (CTVHCB) et le crédit pour la taxe sur les mesures climatiques aux résidents à faible revenu de la Colombie-Britannique (CTMCRFCB). Les crédits comprennent aussi la prestation ontarienne de transition au titre à la taxe de vente (POTTTV) pour 2010-2011 seulement, la prestation ontarienne de transition du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (POTCCENO) pour 2011 seulement et l'Alberta Energy Tax Refund de 2000-2001. Les suppléments de revenu provinciaux à l'intention des personnes âgées comprennent la prestation aux aînés de Terre Neuve et Labrador, la prestation du Nouveau-Brunswick pour personnes âgées à faible revenu, le régime de revenu annuel garanti de l'Ontario, le programme 55 ans et plus du Manitoba, le régime d'assurance-revenu pour les aînés de la Saskatchewan, la prestation de l'Alberta pour personnes âgées et le supplément de la Colombie-Britannique pour personnes âgées. L'abattement du Québec est inclus dans l'impôt fédéral sur le revenu.

Autres transferts gouvernementaux

Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Il s'agit principalement de tous les autres transferts non imposables. Aux fins de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), ces montants sont inclus dans « Autre revenu », en raison notamment de la faible couverture, en vertu du régime fiscal, de tout transfert non imposé. Dans les interviews, il se peut qu'il y ait sous-déclaration de ces transferts, pour lesquels les données sont recueillies au moyen d'une question ouverte. Néanmoins, les types de transfert qui relèvent de cette rubrique sont les suivants : les paiements au titre des programmes de formation non déclarés ailleurs, la pension d'ancien combattant, les pensions destinées aux aveugles et aux personnes handicapées, les paiements reçus de façon régulière des régimes provinciaux d'assurance-automobile (sauf les paiements forfaitaires) et les prestations destinées aux employés de l'industrie des pêches. En 2007, la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) fut incluse dans la variable « Autres transferts gouvernementaux ». La PFRT (Prestation fiscale pour le revenu de travail) est un crédit d'impôt remboursable qui vise à offrir un allègement fiscal aux travailleurs et aux familles de travailleurs à faible revenu qui sont admissibles à la prestation.

Revenu total

Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché et transferts gouvernementaux.

Impôt sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu des particuliers (due) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite), une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu. Quelques transferts gouvernementaux des sections précédentes ne sont pas imposables et sont alloués à un seul membre de la famille en fonction de l'âge, du revenu et du sexe. Ceci inclut l'assistance sociale, les prestations fiscales pour enfants et les prestations pour personnes âgées. Au moment de l'analyse des données au niveau de la personne, prière de se souvenir que ces transferts ne sont pas répartis au prorata entre les membres de la famille.

Revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu après déduction de l'impôt sur le revenu, mais aussi de plusieurs autres dépenses. Ces dépenses comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et à un régime de pension agréé; les cotisations syndicales (incluant les cotisations à une affiliation professionnelle et les cotisations à une

assurance contre la faute professionnelle); les frais de garde d'enfants afférents à l'exercice d'une fonction; les paiements de pension alimentaire; les primes d'assurance-maladie publique et les frais médicaux fixes, incluant les primes d'assurance privée. Le revenu disponible est aussi rajusté de la manière suivante:

1. Le calcul des coûts de logement des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque est fondé sur le coût de logement médian relatif à l'ensemble des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions visées par la MPC. Ces coûts de logement reflètent la répartition réelle des logements de deux ou trois chambres à coucher non hypothéqués dans chacune des régions en question.
2. Pour calculer la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on établit la différence entre le coût de logement médian calculé au point 1 qui précède et celui des locataires (c'est-à-dire le coût de la composante logement).
3. Pour rajuster le revenu disponible des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, on additionne leur revenu disponible calculé aux fins de la MPC et la différence observée au chapitre des dépenses des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque qui prévaut dans leur région de la MPC.

Le revenu disponible est utilisé avec les seuils de la MPC afin de déterminer le faible revenu fondé sur la MPC (mesure du panier de consommation).



Famille

Logement

D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial. Parmi les différents types de logements collectifs, seuls les logements à caractère communautaire sont visés dans l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#).

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement. L'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) définit ménage et famille en fonction des modalités d'habitation au 31 décembre de l'année de référence. Le statut de résident du Canada est établi en fonction de ces mêmes dates.

Adulte

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) définit un adulte comme étant une personne de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence.

Revenu de la famille et du ménage

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus des adultes de la famille, selon les définitions susmentionnées. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou « la composition » de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est fait au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

Type de familles économiques

Le type de familles économiques inclut les familles économiques et les personnes seules. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

Pour plus d'information concernant les regroupements de ce type de famille, se référer à la [Classification des types de famille économique au Tableau B](#).

Type de familles de recensement

Le type de familles de recensement inclut les familles de recensement et les personnes hors de la famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage. Un enfant dans une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans et doit faire partie d'une relation parent-enfant (les liens de garde légale tels que tante ou oncle ne suffisent pas).

Une personne hors de la famille de recensement peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou vivant avec des personnes apparentées mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membres de la même famille économique.

Pour plus d'information concernant les regroupements de ce type de famille, se référer à la [Classification des types de famille recensement au Tableau B](#).

Type de ménage

« **Type de ménage** » regroupe les ménages selon le nombre et le type de familles économiques vivant dans le logement. Se référer à la [Classification des types de ménage au Tableau B](#) pour les détails.

Soutien économique principal

Cette caractéristique est importante pour la dérivation des types de famille et de ménage détaillés (voir la Classification des types de familles). Dans chaque ménage et dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parent(s) ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement (cette exception ne s'applique pas aux familles économiques).

Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Classification des familles et des ménages

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) utilise le soutien économique principal pour classer les familles et les ménages.

Tableau B

Classification des types de famille

Classification des types de famille économique :

Familles économiques, deux personnes ou plus

Familles de personnes âgées

- Couples mariés de personnes âgées
- Autres familles de personnes âgées

Familles autres que de personnes âgées

- Couples mariés sans enfant
- Familles biparentales avec enfants
- Couples mariés avec d'autres personnes apparentées
- Familles monoparentales
 - Familles monoparentales, homme à leur tête
 - Familles monoparentales, femme à leur tête
 - Autres familles (autres que de personnes âgées)

Personnes seules

Personnes âgées, hommes

Personnes âgées, femmes

Autres que personnes âgées, hommes

Autres que personnes âgées, femmes

Classification des types de famille recensement :

Familles de recensement, deux personnes ou plus

- Couples mariés sans enfant
- Couples mariés avec enfants
- Familles monoparentales
 - Familles monoparentales, homme à leur tête
 - Familles monoparentales, femme à leur tête

Personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement

- Dans une famille économique d'une personne
- Dans une famille économique de plusieurs personnes

Classification des ménages :

Ménages composés d'une seule personne

- Personne âgée, homme
- Personne âgée, femme
- Autre que personne âgée, homme
- Autre que personne âgée, femme

Ménages d'une seule famille économique

- Autres que personnes âgées, couples mariés sans enfant
- Autres que personnes âgées, couples mariés avec enfants
- Autres que personnes âgées, couples mariés avec d'autres personnes apparentées
- Couples mariés de personnes âgées
- Autres familles de personnes âgées, homme

- Autres familles de personnes âgées, femme
- Familles monoparentales, femme à leur tête
- Familles monoparentales, homme à leur tête
- Autres familles (autres que personnes âgées)

Ménages de deux familles économiques ou plus

- Personne âgée, homme
- Personne âgée, femme
- Autre que personne âgée, homme
- Autre que personne âgée, femme

Famille ou ménage de personnes âgées

Le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Famille ou ménage autre que de personnes âgées

Le soutien économique principal est âgé de moins de 65 ans.

Couples mariés/conjoints

Les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe, où le soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forment le couple marié.

Enfants

Le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal âgés de moins de 18 ans. D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

Famille monoparentale

Comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont exclues.

Personne apparentée

Personne apparentée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée

Une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal ni son conjoint ni un de ses enfants âgés de moins de 18 ans.



Concepts analytiques

Dollars courants et dollars constants

On entend par « dollars courants » la valeur d'une monnaie à la période courante. L'expression « dollars constants » renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux.

Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice de fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'Indice annuel des prix à la consommation de l'ensemble des items, qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Les indices des prix à la consommation sont disponibles dans le [tableau CANSIM 326-0021](#). Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisie (n'oubliez pas que le numérateur renferme la valeur de l'indice de l'année à laquelle

vous voulez convertir les dollars courants). Par exemple, la somme de 10 000 \$ en 1997 correspondrait à la somme de 13 263 \$ en dollars constants de 2011 ($10\,000 \$ \times 119,9/90,4 = 13\,263 \$$).

Soutien économique/bénéficiaire d'un revenu

Le soutien économique est une personne qui a touché un revenu d'un emploi (salaires et traitements) ou d'un travail autonome durant l'année de référence. On entend habituellement par bénéficiaire d'un revenu une personne qui a reçu un revenu positif (ou négatif) de tous genres.

Revenu moyen

Le revenu moyen est calculé comme le revenu total ou «global» divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global tout en apportant les corrections qui s'imposent compte tenu des changements de la taille de la population.

L'utilisation du revenu moyen à des fins d'analyse comporte deux inconvénients. D'abord, comme le revenu de tout le monde est calculé, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs inhabituelles de revenus élevés auront un impact majeur sur l'estimation du revenu moyen, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser. (Voir aussi [Bénéficiaires et non-bénéficiaires](#) et [Valeurs négatives](#).) Puis, cela ne donne aucune indication sur la répartition du revenu dans la population. À ce propos, on peut utiliser des mesures telles que les quintiles ou déciles ou les coefficients de Gini.

Bénéficiaires et non-bénéficiaires (valeurs nulles)

Pour chaque tableau indiquant des revenus moyens, on doit s'interroger si les non-bénéficiaires de ce genre de revenu sont inclus ou exclus de la population. Dans le cas du revenu familial total, il importe peu d'inclure ou d'exclure les unités dont le revenu est zéro car très peu de familles ne disposent d'aucun revenu. Cependant, pour ce qui est du montant moyen des gains tirés d'un travail autonome, la valeur ne sera pas du tout la même si l'on inclut les personnes qui n'étaient pas travailleurs autonomes.

Valeurs négatives

Les sommes négatives déclarées comme revenu peuvent provenir de deux sources : les pertes nettes découlant d'un travail autonome (les dépenses excèdent les recettes) ou les pertes nettes sur placements (les pertes excèdent les gains). Comme pour les valeurs nulles, les valeurs négatives peuvent considérablement influencer sur les résultats. En général, dans les tableaux de revenu publiés, on traite les valeurs négatives comme les valeurs positives. Il y a toutefois quelques exceptions : pour le calcul des coefficients de Gini et l'écart de faible revenu, les valeurs négatives sont converties à zéro, et dans le calcul du principal soutien économique d'une famille ou d'un ménage, on retient plutôt la valeur absolue (voir [Soutien économique principal](#)).

Quintiles et déciles

Les quintiles et déciles de revenu constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée du revenu inférieur au revenu supérieur dans le but de tirer des conclusions sur la situation relative des gens qui se situent en bas, en haut ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique de revenu, c'est la taille de chaque groupe de population qui reste fixe.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu après impôt. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées les quintiles. De manière analogue, le fait de diviser la population selon le revenu en 10 groupes - chaque groupe comprenant le même nombre d'unités - produit des déciles.

La plupart des analyses doivent porter sur les gens appartenant à différents quintiles (ou déciles) au sein d'une distribution de la population. On doit être prudent quand on fait des comparaisons entre des quintiles (ou déciles) qui proviennent de différentes distributions, parce qu'on doit s'attendre à ce que cela change à la fois les tranches de revenu représentées par chaque quintile (ou décile) et les personnes qui composent chaque quintile (ou décile). Si on utilise des concepts différents relatifs au classement des unités de la population du revenu, ceci pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Revenu médian

Le revenu médian est la valeur selon laquelle la moitié des unités de la population ont des revenus inférieurs et l'autre moitié, des revenus supérieurs. Pour calculer la valeur médiane du revenu, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur revenu et séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est le revenu médian. Elle correspond au 50^{ième} centile.

Parce que le revenu médian correspond exactement au milieu de la distribution de revenu, il n'est pas, contrairement à la moyenne, touché par les valeurs de revenu extrêmes. En ce sens la médiane est utile, car elle permet de minimiser l'effet de valeurs élevées de manière inhabituelle qui sont attribuées à relativement très peu de personnes.

Comme les distributions de revenu sont en général asymétriques vers la gauche - autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle - le revenu médian est habituellement inférieur au revenu moyen.

Taux implicite des transferts gouvernementaux ou impôts

Le taux implicite des transferts ou des impôts, selon le cas, permet de montrer l'importance relative des transferts reçus ou des impôts payés à l'égard de personnes ou de familles différentes. Ce concept est semblable au taux effectif d'imposition, mais pas identique. Pour une personne ou une famille donnée, le taux effectif est le montant des transferts ou des impôts exprimé en pourcentage de leur revenu, habituellement le revenu du marché, le revenu total ou le revenu après impôt. Le taux implicite pour une population donnée est le montant des transferts/impôts en moyenne (ou agrégé) exprimé en pourcentage de leur revenu moyen (ou agrégé).

Ajustement pour la taille de la famille ou du ménage (échelle d'équivalence)

Quand on compare les revenus des unités de regroupement (familles ou ménages) pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille et de la composition de l'unité de regroupement. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une unité; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu des unités de regroupement à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre détaillé d'unités, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités données, les différences dans la taille de l'unité ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre détaillé d'unités dans les tableaux publiés. Il existe une autre façon de tenir compte de la taille et de la composition de l'unité de regroupement; il s'agit d'appliquer un facteur d'ajustement au revenu.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu de l'unité de regroupement par le nombre de membres qu'elle contient. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes unités comparativement à celui des petites unités. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de l'unité, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de l'unité (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet d'ajuster le revenu unitaire. Plutôt que de supposer implicitement des coûts égaux pour les autres membres de l'unité, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, l'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu ajusté pour l'unité est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre. Le principe peut être appliqué au revenu unitaire après impôt, au revenu unitaire du marché, à d'autres sources de revenu unitaire ainsi qu'au montant d'impôt payé par l'unité.

Afin d'assurer une cohérence internationale et de faciliter le calcul du revenu familial ou du ménage ajusté, une nouvelle échelle est utilisée depuis la diffusion des données de 2008. Le revenu ajusté est maintenant obtenu en divisant le revenu familial ou du ménage par la racine carrée du nombre de membres dans la famille ou le ménage. Les estimations des années antérieures à 2008 ont été révisées en conséquence. Cette échelle d'équivalence donne un revenu ajusté qui est très proche de celui obtenu par l'ancienne échelle notamment chez les familles comptant 6 personnes ou moins.

Coefficient de Gini

Avec le coefficient de Gini, tel qu'il s'applique aux revenus, on estime la mesure du degré d'inégalité dans une distribution de revenus. Les coefficients de Gini sont publiés pour diverses mesures de revenu comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt, et servent à comparer l'uniformité de la répartition du revenu entre différentes mesures du revenu au sein de diverses populations ou au sein de la même population au fil du temps.

Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est également divisé entre les membres de la population : toutes les unités recevant exactement le même montant de revenu. Par contre, un coefficient de Gini de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans une large mesure, être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa.



Faible revenu

Les seuils de faible revenu (SFR)

Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une plus grande partie de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille - de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus - ainsi que pour cinq tailles de région de résidence - des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.

La première étape dans la production d'une série de seuils de faible revenu consiste à calculer la proportion du revenu qu'une famille consacre en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. L'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 a révélé que, en moyenne, les familles dépensent 43 % de leur revenu après impôt (et 35 % de leur revenu total « avant impôt ») pour l'achat de ces nécessités. Ensuite, on ajoute 20 points de pourcentage, ce qui donne 63 % du revenu après impôt. Ce calcul est effectué à partir de l'hypothèse qu'une famille qui dépense plus que cette proportion de son revenu pour l'achat de nécessités se trouve en plus mauvaise posture que la moyenne des familles. La dernière étape consiste à examiner la répartition du revenu selon les dépenses et à déterminer, au moyen d'une droite de régression, le niveau de revenu à partir duquel une famille a tendance à dépenser 20 points de pourcentage de plus que la moyenne pour l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement.

Chaque année, un document de recherche est produit contenant une description détaillée ainsi que la série chronologique des seuils.

Changement d'année de base et indexation des SFR (seuils de faible revenu)

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est à dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils en question.

Après avoir calculé les SFR (seuils de faible revenu) de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux autres années aux seuils de l'année de base, c'est à dire que l'on indexe les SFR (seuils de faible revenu).

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser les seuils après impôt. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada. Il est donc logique que le nombre de personnes tombant sous ces seuils soit toujours demeuré plus élevé sur une base avant impôt qu'après impôt.

Les mesures de faible revenu (MFR)

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR (mesure de faible revenu) sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu. La mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu du ménage médian « ajusté », ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins des ménages. Voir la section Ajustement pour la taille de la famille ou du ménage (échelle d'équivalence) pour de plus amples renseignements.

Les MFR (mesure de faible revenu) sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des ménages.

Contrairement aux autres lignes de faible revenu, les MFR (mesure de faible revenu) dépendent de l'échantillon de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Chaque année, le document *Les lignes de faible revenu* de la Série de documents de recherche sur le revenu contient une description détaillée ainsi que la série chronologique de la MFR (mesure de faible revenu).

Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)

La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses pour une famille de deux adultes âgés entre 25 et 49 ans et deux enfants âgés de 9 et 13 ans. La MPC est calculée à un niveau géographique plus raffiné que les SFR en produisant par exemple des coûts différents pour les zones rurales dans chaque province. Ces seuils sont comparés au revenu disponible des familles pour établir le statut de faible revenu. Le revenu disponible est défini comme la somme qui reste du revenu total de la famille après déduction de l'impôt à payer; des charges sociales assumées par les particuliers; des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur, à un régime d'assurance-maladie complémentaire ou à un syndicat; des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille; des dépenses non remboursées consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés par un professionnel de la santé, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

La MPC et la définition du revenu disponible qui y est associé ont été mis au point entre 1997 et 1999 par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sous la direction de RHDCC (Hatfield 2002 et Michaud et coll. 2004). Durant l'année 2009 et au début de 2010, la MPC a fait l'objet d'une refonte de son contenu et de sa méthodologie (Hatfield, Pyper et Gustajtis 2010). Bien que dirigé par RHDCC, le processus de consultation a impliqué des représentants des provinces, des territoires, d'autres ministères fédéraux et agences incluant Statistique Canada ainsi qu'un panel d'experts en matière de mesure du faible revenu. Parmi les modifications apportées à la MPC à la suite de l'examen exhaustif réalisé, on peut mentionner la révision de la composante logement afin d'inclure les dépenses des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque. Dans le cadre de cette révision, on a tenu compte du fait qu'au cours d'une année donnée, il se peut que les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque dépensent moins pour se loger que s'ils étaient locataires.

En 2012, des fonctionnaires de RHDCC ont réexaminé la méthodologie utilisée pour inclure les propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque afin de mieux appliquer la décision conceptuelle qui avait été prise pour que les coûts en question soient représentés dans la MPC. À la suite de ce réexamen, on a adopté une méthodologie révisée selon laquelle le revenu disponible des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque calculé aux fins de la MPC est rajusté pour tenir compte des différences qui peuvent exister au chapitre de leurs dépenses de logement. Les seuils mêmes de la composante logement reflètent maintenant exclusivement les coûts médians de tous les logements loués de deux et trois chambres à coucher dans chacune des régions visées par la MPC, pondérés pour tenir compte de la répartition réelle de ces types de logement.

La [documentation sur les mesures de faible revenu](#) fournit une description détaillée ainsi que les tendances historiques de la mesure.

Le taux de faible revenu et l'écart relatif de faible revenu

Pour déterminer si une personne est à faible revenu, on compare la ligne appropriée au revenu de sa famille¹ ou de son ménage². Si le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que la personne est à faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille (ou d'un ménage) à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les enfants qui vivent dans des familles (ou des ménages) à faible revenu. Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les divers sous-groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe ou la province.

Après avoir déterminé si une personne est à faible revenu, on peut analyser l'écart du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu familial (ou le revenu du ménage dans le cas de la MFR) et le seuil de faible revenu pertinent, exprimé comme un pourcentage du seuil approprié du faible revenu. Par exemple, une personne qui vit dans une famille (ou ménage) ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un « écart relatif » de 25 %.³ L'écart relatif moyen (ou médian) pour une population donnée est la moyenne (ou la médiane) de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque personne.

Notes

1. Le concept de famille utilisé est celui de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.
2. Pour les SFR et la MPC, l'unité de référence est la famille économique alors que le ménage est l'unité de référence pour les MFR.
3. Aux fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.



Sources de données

Deux enquêtes avaient pour objectif de fournir des données sur le revenu. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), menée la dernière fois en 1997 et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), introduite en 1993. Les estimations du *Revenu au Canada* sont tirées de ces deux enquêtes. Les estimations de 1976 à 1992 proviennent de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) tandis que les estimations de 1998 jusqu'à 2009 proviennent de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#). Pour la période de 1993 à 1997, les estimations sont tirées d'un échantillon combiné de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) et de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#)¹.

1976 à 1992

Une partie de l'information provenant de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) est maintenant disponible par l'intermédiaire de la base de données de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), incluant la plupart des variables de revenu ainsi qu'une partie des autres variables, telles que les informations démographiques. Cette information permettra aux utilisateurs d'accéder à des données historiques sur une plus longue période et ce, à partir d'une seule base de données². Les variables de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) ont été adaptées autant que possible aux concepts de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#).

Voici la [liste](#) de toutes les variables de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) disponibles dans la base de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#).

Trois modifications ont été apportées à la définition des familles. Un des concepts modifiés est le concept de « chef de famille ». Dans le cadre de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) originale, le type de famille était défini selon les caractéristiques du « chef de famille ». Par exemple, le chef de famille à l'intérieur d'un couple était toujours l'homme. L'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) définit le type de famille selon les caractéristiques du « [soutien économique principal](#) » sans tenir compte du sexe de l'individu. Lors de la conversion de l'[EFC \(Enquête sur les finances des consommateurs\)](#) vers l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), le concept du soutien économique principal a été utilisé afin de définir le

type de famille pour les couples mais les autres types de famille n'ont pas été modifiés. Ce changement a eu pour effet de diminuer le nombre de familles âgées et en conséquence d'augmenter le nombre de familles non âgées. Ce mouvement s'explique par le fait qu'en moyenne, les épouses sont plus jeunes que leur époux, du moins chez les couples plus âgés.

La définition de la famille monoparentale a aussi été modifiée. L'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) originale définit la famille monoparentale comme étant une famille dont le soutien n'avait pas de conjoint, avait un enfant âgé de moins de 18 ans, dont tous les enfants étaient célibataires et qui ne vivait pas avec un autre membre de la famille. Dans le cadre de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), la famille monoparentale est définie comme une famille dont le soutien n'a pas de conjoint et qui a au moins un enfant de moins de 18 ans. Cette conversion a eu comme impact une diminution du nombre des autres familles non âgées et une augmentation du nombre de familles monoparentales.

Un autre concept qui a été modifié se rapporte aux familles dont les enfants ne sont pas les enfants naturels, adoptés ou en foyer d'accueil des adultes de la famille. Par exemple l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) originale définit une famille où un enfant vivait avec ses grands-parents comme une famille biparentale avec enfant. L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) définirait cette famille comme étant un couple marié avec d'autres personnes apparentées. Ce changement a eu comme répercussion de diminuer le nombre de familles biparentales avec enfants et d'augmenter le nombre de couples mariés avec d'autres personnes apparentées.

Mis à part les changements de concepts de type de famille, deux modifications reliées au travail ont été apportées. Dans le cadre de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs), travailler toute l'année voulait dire travailler 50 semaines comparativement à 52 semaines pour l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Pour cette raison, après la conversion il y avait moins de travailleurs à temps plein toute l'année et la moyenne de leurs revenus d'emploi avait augmenté. De plus, dans le cadre de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs), les caractéristiques de l'emploi étaient définies selon l'emploi pour lequel la personne travaillait le plus grand nombre d'heures au cours de la semaine de référence identifiée dans l'Enquête sur la population active (EPA). Si le répondant n'avait pas travaillé au cours de la semaine de référence, alors les caractéristiques de l'emploi étaient définies selon l'emploi le plus récent au cours de la dernière année (pour les années de référence 1996 et 1997) ou au cours des 5 dernières années (pour les années de référence de 1976 à 1995). Lors de la conversion de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs), les caractéristiques de l'emploi ont été conservées uniquement si le répondant avait travaillé au cours de l'année de référence. Ce changement explique pourquoi les répondants qui n'avaient pas travaillé au cours de l'année de référence n'ont plus de caractéristiques de l'emploi, tel que l'occupation ou l'industrie.

Une seule modification a été apportée au revenu. Lors de la conversion de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs), les montants des crédits sur la taxe de vente fédérale de 1987 à 1990 ont été déplacés de la variable des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux vers la variable de crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), ce qui explique qu'un montant apparaisse pour la TPS (taxe sur les produits et services)/TVH (taxe de vente harmonisée) entre 1987 et 1989 inclusivement.

1993 à 1997

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) fut introduite en 1993. Lors de la création originale de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), on s'était efforcé, dans la mesure du possible, de minimiser les divergences entre les deux enquêtes sur le revenu tout en apportant d'importantes améliorations aux procédures d'enquête³. Les deux enquêtes étaient actives durant cette période et l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) fut menée la dernière fois en 1997.

Une amélioration notable survenue sous l'effet des nouvelles techniques d'enquête intégrées à l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est une meilleure couverture des montants de revenu peu importants reçus par les répondants. On a pu observer dans des enquêtes par questionnaire que les répondants ont tendance à oublier des montants de revenu peu importants reçus dans le passé ou à ne pas en tenir compte. En général, cela entraîne une sous-estimation du revenu. Le recours par l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) à des fichiers administratifs d'impôt sur le revenu pour environ 80% des répondants de l'échantillon entraîne une meilleure couverture des montants de revenu non nuls, et suscite en général un nombre plus grand de bénéficiaires pour la plupart des types de revenu.

À partir de 1998

Pour cette période, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est utilisée exclusivement.

Notes

1. Bien que l'échantillon combiné soit utilisé pour cette publication, les microdonnées couvrant l'échantillon de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) (1976 à 1997) et l'échantillon de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) (à partir de 1993) sont aussi disponibles par l'entremise de la base de données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).
2. Les utilisateurs ont la possibilité d'utiliser les fichiers historiques de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) si cela convient mieux à leurs besoins.
3. Avant de remplacer la (Enquête sur les finances des consommateurs) série de l'EFFC (Enquête sur les finances des consommateurs) par celle de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu), on avait mené une étude des années de référence chevauchantes, en particulier les années 1996 et 1997. Les résultats de l'étude sont présentés dans un document de recherche Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 : mise à jour (75F002MIF99007).



Comparaisons avec les éditions antérieures

Les données d'éditions différentes ne sont pas directement comparables. Chacune des éditions comprend quelques modifications appliquées aux données. Une des modifications qui se retrouvent à toutes les années est la conversion des montants en dollars constants de la dernière année de référence. (Voir « [Dollars courants versus dollars constants](#) ».)

Périodiquement, on met à jour les poids pour rendre compte de l'existence de nouveaux repères démographiques issus d'un nouveau recensement. La plus récente révision historique pour les poids de l'EDTR s'est produite au moment de la diffusion des données de 2010, alors que les poids d'enquête de 2006 à 2009 ont été mis à jours afin de tenir compte des nouvelles estimations démographiques fondées sur le Recensement de 2006, plutôt que sur le Recensement de 2001. Pour plus de détails, voir le document de recherche [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2006 à 2009](#), Statistique Canada.



Méthodologie

Univers de l'enquête

L'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est une enquête menée auprès des ménages. Elle couvre toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans les casernes militaires. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

L'échantillon

Les échantillons de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA (Enquête sur la population active) est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés s'appuyant sur un échantillonnage probabiliste. L'échantillon total est composé de six échantillons indépendants, appelés groupes de

renouvellement puisqu'un sixième de l'échantillon (soit un groupe de renouvellement) est remplacé tous les mois. Pour plus d'information sur le plan de sondage de l'EPA (Enquête sur la population active) voir la publication de Statistique Canada intitulée Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada.

L'échantillon de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA (Enquête sur la population active) et couvre près de 17 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six années consécutives et un nouveau panel est introduit à tous les trois ans. Par conséquent, deux panels se chevauchent en tout temps. Pour l'année de référence 2008, un nouveau panel (panel 6) a été sélectionné. C'est le premier panel de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) qui a été sélectionné à partir du nouveau plan de sondage de l'EPA (Enquête sur la population active) introduit à la fin de 2004. Les panels 3 à 5 de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) ont été sélectionnés à partir du plan de sondage de l'EPA (Enquête sur la population active) de 1994 et les panels 1 et 2, à partir du plan de 1984.

Pour les années de référence 1993 à 1997, l'échantillon transversal de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) a été combiné avec l'échantillon de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Les échantillons de l'EFC (Enquête sur les finances des consommateurs) étaient aussi sélectionnés à partir de l'EPA (Enquête sur la population active). Chaque année, l'échantillon de l'EFC (Enquête sur les finances des consommateurs) était composé de quatre groupes de renouvellement de l'EPA (Enquête sur la population active).

Pondération

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids d'enquête de base joint à chaque enregistrement indique le nombre d'unités dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon.

À chaque année de référence, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) produit deux ensembles de poids : un ensemble de poids qui est représentatif de la population initiale (l'aspect longitudinal) et un autre qui est représentatif de la population actuelle (l'aspect transversal).

Pour la production de poids longitudinaux, trois types de correction s'appliquent aux poids d'enquête de base afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Les poids de base sont d'abord augmentés pour tenir compte de la non-réponse et ensuite ajustés pour les valeurs influentes. Puis, ceux-ci sont à nouveau ajustés pour que les estimations sur des caractéristiques démographiques pertinentes soient conformes aux agrégats provenant de sources autres que l'enquête.

Le premier ensemble de totaux utilisé par l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) est basé sur les comptes de population à l'échelle provinciale estimés par la Division de la démographie de Statistique Canada selon l'âge et le sexe, la taille du ménage et la taille de la famille économique. Ces comptes de population annuels sont basés en grande partie sur les estimations provenant du recensement de la population.

Le deuxième ensemble de totaux provient de l'information des relevés T4 de l'Agence du revenu du Canada (ARC); il permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) dans l'ensemble de données correspond à celle de la population canadienne.

L'utilisation des totaux de la population basés sur la population du Recensement de 2001 pour les années récentes et l'utilisation de l'information des relevés T4 de l'ARC (Agence du revenu du Canada) ont été introduites lors de la diffusion des données de l'année 2003. Les estimations de l'enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1990 à 1995 et celles de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) de 1996 à 2002 ont été révisées par la même occasion. À partir de l'année de référence 2010, les totaux de la population du Recensement de 2006 ont été utilisés dans le processus de dérivation des poids. On a par la même occasion révisé les estimations de 2006 à 2009 produits antérieurement sur la base du Recensement de 2001.

Pour la production de poids transversaux, l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) combine deux panels et assigne une probabilité de sélection aux individus qui se sont joints à l'échantillon après la sélection de l'échantillon initial. Les poids transversaux, tout comme les poids longitudinaux, sont ajustés pour la non-réponse et les valeurs influentes. De plus, les poids transversaux sont ajustés afin que les estimations sur des caractéristiques de la population se conforment aux agrégats provenant de sources autres que l'enquête. Les types de totaux de la population sont les mêmes que ceux utilisés pour les poids longitudinaux, mais ils correspondent à la population transversale.

Depuis 2002, un troisième ensemble de poids qui combine les deux panels qui se chevauchent a été produit. Les poids s'appellent les poids longitudinaux avec panels combinés. Ces poids permettent aux utilisateurs de données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) de faire des analyses à partir des individus des deux panels. Les analyses, cependant, sont limitées à une

période d'au plus trois années de chevauchement des panels et s'appliquent à la population au moment de la sélection du panel le plus récent.

Pour une description plus détaillée du processus de la pondération, voir la publication [Pondérations longitudinale et transversale de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu](#). Pour une description des poids longitudinaux avec panels combinés voir la publication [Pondération longitudinale avec panels combinés : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu](#).

Représentativité transversale

Chaque échantillon longitudinal ou « panel » dans l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) est au départ un échantillon transversal représentatif de la population. Cependant, parce que la population réelle varie d'une année à l'autre alors que, par définition, l'échantillon longitudinal reste le même, l'échantillon doit être ajusté de manière à bien refléter les changements dans la composition de la population. On y parvient en ajoutant à l'échantillon toutes les nouvelles personnes qui vivent avec les premiers répondants (tout en les enlevant de nouveau à des périodes subséquentes, si elles quittent le ménage). Inversement, on attribue aux premiers répondants qui quittent la population cible (en déménageant à l'étranger, en étant institutionnalisés, etc.) un poids égal à zéro aux fins de l'échantillon transversal.

Ainsi, l'échantillon transversal, composé des premiers répondants toujours dans la population cible ainsi que des personnes cohabitant avec eux, est pratiquement entièrement représentatif de la population à chaque période. Le groupe manquant est composé de personnes qui viennent tout juste de s'ajouter à la population cible et qui ne vivent pas avec quelqu'un qui faisait partie de la population cible au moment de la sélection du plus récent panel. Comme l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) lance un nouveau panel tous les trois ans, ce groupe est toutefois assez petit.

Qualité des données

Il y a deux genres d'erreurs inhérentes aux données de sondage : les erreurs non dues à l'échantillonnage et les erreurs d'échantillonnage. La fiabilité des estimations d'enquête repose sur l'incidence combinée des erreurs non dues à l'échantillonnage et des erreurs d'échantillonnage.

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont habituellement des erreurs humaines, comme de simples erreurs, des malentendus ou des interprétations erronées. Les erreurs aléatoires auront très peu d'effet sur un grand nombre d'observations. En revanche, les erreurs systématiques peuvent influencer considérablement sur la fiabilité des estimations. Dans le cadre de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), on consacre beaucoup de temps et d'efforts à la réduction des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent provenir de diverses sources telles que les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

Il y a erreur de couverture quand les unités de la base de sondage ne représentent pas exactement la population cible. On peut avoir omis des unités de la base de sondage (sous-dénombrement), inclus des unités qui n'appartiennent pas à la population cible (sur-dénombrement) ou inclus les mêmes unités plus d'une fois (unités en double). Le problème le plus commun est celui du sous-dénombrement.

Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (tirés des estimations démographiques basées sur le Recensement) et les comptes pondérés de l'échantillon. Les taux de glissement dans le cas des enquêtes auprès des ménages sont habituellement positifs parce que des personnes qui devraient être dénombrées ne le sont pas. Dans le tableau A plus bas, les taux de glissement de 1997 à 2005, ont été calculés en se basant sur les estimations démographiques utilisant les données du Recensement de 2001 tandis que pour les années 2006 à 2010, les taux de glissement sont basés sur les projections démographiques du Recensement de 2006. Selon les données du tableau ci-après, l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) a pris en compte 87,4 % de sa population cible en 2011. Pour les procédures d'estimation de l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#), on utilise les estimations démographiques basées sur le Recensement pour compenser les taux de glissement déterminés.

Sur demande, vous pouvez aussi obtenir les taux pour les groupements par sexe, province et âge.

Tableau A Taux de glissement au niveau des personnes pour l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Canada (%)	8,4	9,0	8,4	9,5	10,6	12,4	13,4	14,2	14,5	16,0	16,3	13,3	13,0	13,5	12,6

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à de nombreux facteurs (un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fautive des répondants, par exemple). On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu). Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, et la supervision des intervieweurs afin de déceler une interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire une erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les données sur le revenu se prêtent particulièrement à de fausses déclarations, vu qu'il s'agit d'une question délicate à multiples volets à l'égard de laquelle les répondants ne sont pas toujours familiers. Afin de minimiser le fardeau de réponse et les erreurs de données, les répondants ont la possibilité d'autoriser Statistique Canada à consulter leurs fichiers d'impôt. La majorité des répondants donnent leur autorisation, ce qui permet à l'EDTR de puiser ses données sur le revenu à même les fichiers administratifs.

Les erreurs de non-réponse sont présentes dans toutes les enquêtes-échantillons, car les répondants éventuels n'acceptent pas tous de collaborer pleinement. L'importance de cette erreur varie d'une non-réponse partielle à une non-réponse totale.

Une non-réponse totale est enregistrée dans le cas où l'intervieweur se trouve devant l'impossibilité de contacter le répondant, lorsqu'aucun membre du ménage n'est capable de fournir l'information recherchée, ou que le répondant refuse de participer à l'enquête.

La réponse est calculée au niveau du ménage. Un ménage est jugé être « répondant » si au moins un de ses membres a répondu à l'interview. Il a été déterminé en outre que les renseignements sur la composition du ménage ne peuvent être manquants pour plus d'un an.

La non-réponse totale au niveau du ménage est traitée en ajustant le poids de base des individus faisant partie des ménages répondants afin de compenser pour ceux faisant partie des ménages qui n'ont pas répondu.

À l'intérieur d'un ménage répondant, les données des membres non répondants (s'il y a lieu) seront imputées ou auront des valeurs manquantes dans la base de données finale, selon la variable (pour plus de détails sur l'imputation, voir la section sur la non-réponse partielle).

L'importance de cette erreur est inconnue mais de façon générale cette erreur n'est pas négligeable lorsqu'un groupe de personnes possédant certaines caractéristiques communes refusent de participer à l'enquête et que ces caractéristiques exercent un effet déterminant sur les résultats de l'enquête. Le biais associé à la non-réponse augmente en fonction de la différence entre les caractéristiques des répondants et des non-répondants. Les méthodes employées pour compenser la non-réponse et, du coup, pour tenter de minimiser le biais s'appuient sur les renseignements disponibles à l'égard des répondants et des non-répondants.

La qualité des données de toute enquête repose sur des taux de réponse élevés. C'est pourquoi on encourage fortement les répondants à participer pleinement à l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).

Les taux de réponse transversaux au niveau ménage, présentés dans le tableau B, s'échelonnent de 85,9% (1996) à 67,3% (2011).

Tableau B
Taux de réponse de l'FFC (Enquête sur les finances des consommateurs) (1990-1992), FFC (Enquête sur les finances des consommateurs)-EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) combinées (1993-1997) et de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) (1998-2011)

Année	Taux de réponse (%)
1990	79,0
1991	80,0
1992	80,7
1993	84,2
1994	82,6
1995	83,3
1996	85,9
1997	83,9
1998	82,7

1999	82,7
2000	79,2
2001	79,1
2002	79,0
2003	78,3
2004	74,7
2005	76,1
2006	74,9
2007	71,8
2008	70,6
2009	70,1
2010	67,3
2011	67,3

La non-réponse partielle à l'enquête survient lorsque le répondant ne comprend pas la question ou l'interprète mal, refuse d'y répondre, ou encore n'arrive pas à se souvenir des renseignements demandés. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes.

On impute les données en s'appuyant d'abord sur les données de l'année précédente, mises à jour selon les circonstances. Ce n'est qu'en l'absence de données de l'année précédente que les données sont imputées selon la méthode du « plus proche voisin ». Cette méthode consiste à identifier une autre personne ayant des caractéristiques comparables à la personne qui n'a pas répondu aux questions. La valeur imputée est tirée de l'enregistrement de la personne semblable dite « répondant-donneur ».

Certaines sommes reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée, et le supplément de revenu garanti, sont calculées à partir d'autres renseignements.

Les erreurs de traitement peuvent se produire à divers stades de l'enquête : la saisie, la vérification, la codification, la pondération ou la mise en tableaux des données. La méthode de collecte assistée par ordinateur dont on se sert dans l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) réduit les risques d'erreurs de saisie parce que le logiciel fait des contrôles de cohérence et d'exhaustivité des données. Pour minimiser les erreurs de codification, de pondération ou de mise en tableaux, on effectue périodiquement des tests de diagnostic. Ces tests comprennent des comparaisons des résultats avec d'autres sources de données.

Erreurs d'échantillonnage

Des erreurs d'échantillonnage surviennent parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population à partir de renseignements obtenus auprès de seulement un échantillon de la population. Les résultats ainsi obtenus peuvent différer de ceux que l'on obtiendrait si les renseignements avaient été recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Le plan de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon détermine l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Erreur-type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur-type (ET). Celle-ci mesure le degré de variation des estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur-type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation (Y). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance $Y \pm 2ET$ 95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par $Y \pm ET$, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur-type sur l'estimation Y (c'est-à-dire $100 \times ET / Y$).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur-type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu moyen estimé d'une source donnée est de 10 000 \$ et que l'erreur-type correspondante est de 200 \$. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie entre 9 600 \$ et 10 400 \$, c'est-

à-dire, 10 000 \$ ± 400 \$. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu moyen de la population cible se situe entre 9 600 \$ et 10 400 \$.

Les erreurs-types correspondant aux estimations sont calculées selon la méthode « bootstrap ». Pour en savoir plus sur la méthode « bootstrap » et pour voir des exemples de logiciel qui permettent de produire la variance bootstrap voir le document [Comment utiliser les poids bootstrap avec Wes Var et SUDAAN](#).

Indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité (IQ) sont basés sur le coefficient de variation (CV) et les seuils de suppression. Les signes conventionnels suivants sont employés :

Tableau C
Règles de qualité

Code IQ	Description
A	Excellente (0% ≤ CV < 2%)
B	Très bonne (2% ≤ CV < 4%)
C	Bonne (4% ≤ CV < 8%)
D	Acceptable (8% ≤ CV < 16%)
E	À utiliser avec prudence (CV plus grand ou égal à 16%)
F	Trop peu fiable pour être publié
.	Indisponible pour toute période de référence
..	Indisponible pour une période de référence précise
...	N'ayant pas lieu de figurer
p	Préliminaire
r	Rectifié
x	Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Seuils de suppression

Les seuils de suppression ou seuils de qualité, sont établis en fonction de la taille d'échantillon sous-jacente à l'estimation calculée. De façon générale, on requiert un minimum de 25 observations pour que l'estimation puisse être publiée. Par contre, ceci peut varier selon le type d'estimation. Les règles de suppression sont appliquées dans le but de préserver la confidentialité des répondants de l'enquête et pour assurer la qualité des estimations publiées.

Tableau D
Seuils de suppression

Type d'estimation	SUPPRIMER SI:
Pourcentages, distributions, proportions/parts :	
<ul style="list-style-type: none"> % sous le seuil de faible revenu (LICO) Distribution du revenu Proportion des familles ayant un revenu =0 	Taille d'échantillon au dénominateur ⁻ < 25 ou Taille d'échantillon au dénominateur [*] < 100 et taille d'échantillon au numérateur < 5
Ratios:	
<ul style="list-style-type: none"> Salaires femmes/hommes 	Taille d'échantillon au numérateur < 25 ou Taille d'échantillon au dénominateur < 25
Quintiles (parts, moyennes et limites supérieures)	
<ul style="list-style-type: none"> Parts du revenu par quintile Revenu moyen par quintile Limites supérieures du revenu 	Taille d'échantillon /5 < 25 ou Limite supérieure du revenu pour le quintile supérieur ou pour le total des quintiles

Autres type d'estimation	
<ul style="list-style-type: none">• Comptes• Moyenne• Médianes• Coefficients Gini	Taille d'échantillon < 25

*La taille d'échantillon au dénominateur correspond à la taille d'échantillon de l'estimation totale de laquelle la distribution, le pourcentage, la proportion ou la part est dérivée.



Produits reliés aux données

Les liens suivants sont reliés aux produits de données générés par l'EDTR ou (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) d'autres enquêtes. Du support additionnel pour l'utilisation et l'interprétation des estimés de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) sont disponibles sous forme de guide de l'utilisateur, publications, et documents de recherche qui sont énumérés dans la liste ci-dessous.

Produits analytiques de l'EDTR gratuits

- [Le revenu au Canada](#)
- [Microdonnées transversales à grande diffusion](#)

Autres produits analytiques gratuits

- [L'emploi et le revenu en perspective](#)
- [Documents de recherche de la Direction des études analytiques](#)
- [Les tableaux détaillés sur CANSIM](#)
- [Revenu, pension, dépenses et richesse](#)

Documents de recherche ou de travail de l'EDTR

- [Le dictionnaire électronique de données de l'EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#)
- [Questionnaires de l'EDTR](#)
- [La qualité des données dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\)](#)
- [Série de documents de recherche - Revenu](#); inclut les guides de l'utilisateur des microdonnées de l'EDTR, et les publications sur les lignes de faible revenu.



Services reliés aux données

Tableaux personnalisés de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu)

Pour les clients ayant des besoins spécifiques, des tableaux personnalisés peuvent être produits sur une base de frais recouvrables. Communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu (1-888-297-7355 ou 613-951-7355; revenu@statcan.gc.ca).

Accès aux données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) à distance

L'accès aux données à distance est une initiative qui permet aux chercheurs de l'extérieur d'accéder et d'utiliser les données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).

Par cet accord, les chercheurs peuvent contacter la Division de la statistique du revenu pour indiquer leur intérêt à utiliser l'accès à distance et pour fournir un résumé expliquant les objectifs de leurs recherches. Avec l'approbation de leur demande d'accès, une copie du logiciel d'extraction des données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) (SLIDRET) de même qu'une structure de base de données vide sont fournies aux chercheurs.

Les chercheurs rédigent et testent leurs propres programmes informatiques et les envoient par la suite à Statistique Canada par Internet. Nous soumettons les programmes, assurons la confidentialité et la fiabilité des données et retournons les résultats par courriel. Ce processus nous permet « d'ouvrir » notre ensemble complexe de données à plus de chercheurs. Ceci contribue, par conséquent, à augmenter le nombre de recherches.

Ce service est une alternative aux Centres de données de recherche et aux bureaux régionaux.

Communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu (1-888-297-7355 ou 613-951-7355; revenu@statcan.gc.ca).

Centres de recherche de données

Les Centres de recherche de données font partie d'une initiative de Statistique Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), et de consortiums d'universités visant à renforcer la capacité de recherche sociale du Canada et à soutenir les milieux de la recherche en matière de politiques.



Publications

Voici des exemples de publications réalisées à partir des données de l'EDTR.

2012

Division de la statistique du revenu. 2012. « [Les lignes de faible revenu, 2010-2011](#) ». Série de documents de recherche - Revenu, no 2, juin, no 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

Division de la statistique du revenu. 2012. « [Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2006 à 2009](#) ». Série de documents de recherche - Revenu, no 3, novembre, no 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

Murphy, Brian, Xuelin Zhang et Claude Dionne. 2012. « [Le faible revenu au Canada : une approche multi-lignes et multi-indices](#) ». Série de documents de recherche - Revenu, no 1, mars, no 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

2011

Bohnert, Nora. 2011. [Examining the determinants of union dissolution among married and common law unions in Canada](#). *Canadian Studies in Population*, 38(3), 75-92.

Chen, Wen-Hao et Jean-Yves Duclos. 2011. [Testing for poverty dominance: An application to Canada](#). *Revue canadienne d'économie*, 44(3), 781-803.

Chung, Jackson. 2011. « [La mesure des transferts volontaires entre ménages au Canada](#) », L'emploi et le revenu en perspective, [vol \(volume\)](#). 23, [no \(numéro\)](#). 2, mai, [no \(numéro\)](#). 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

Division de la statistique du revenu. 2011. « [Les lignes de faible revenu, 2009-2010](#) ». Série de documents de recherche - Revenu, [no \(numéro\)](#). 2, juin, [no \(numéro\)](#). 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

Fuller, Sylvia. 2011. [Up and on or down and out? Gender, immigration and the consequences of temporary employment in Canada](#). *Research in Social Stratification & Mobility*, 29(2), 155-180.

King, Karen M. et K. Bruce Newbold. 2011. Internal migration of Canadian immigrants, 1993-2004: Evidence from the Survey of Labour and Income Dynamics. *Canadian Studies in Population*, 38(1), 1-18.

LaRoche-Côté, Sébastien et Sharanjit Uppal. 2011. « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 23, no. (numéro) 3, septembre, no. (numéro) 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

Makdissi, Paul et Myra Yazbeck. 2011. Assessing the redistributive impact of higher education tuition fees reforms: The case of Quebec. *Applied Economics Letters*, 18(2), 143-147.

Ren, Zhe (Jerry) et Kuan Xu. 2011. « Dynamique et déterminants du faible revenu selon différents seuils : nouvelles observations relatives au Canada en 2000 et après ». Série de documents de recherche - Revenu, no. (numéro) 3, février, no. (numéro) 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

Scott-Marshall, H. et E. Tompa. 2011. The health consequences of precarious employment experiences. *Work*, 38(4), 369-382.

Van Rhijn, Tricia, Trudy Smit Quosai et Donna S. Lero. 2011. A profile of undergraduate student parents in Canada. *Canadian Journal of Higher Education*, 41(3), 59-80.

Wong, I. S., C. B. McLeod et P. A. Demers. 2011. Shift work trends and risk of work injury among Canadian workers. *Scandinavian Journal of Work, Environment & Health*, 37(1), 54-61.

2010

Bernard, André et Diane Galarneau. 2010. « Les mises à pied au Canada », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 11, no. (numéro) 5, mai, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Crespo, Stéphane. 2010. « Entrer et sortir d'un épisode de faible revenu », Portrait social du Québec, Institut de la statistique du Québec, pages 191-212.

Drolet, Marie. 2010. "Pourquoi l'écart salarial entre les hommes et les femmes a-t-il diminué?", L'emploi et le revenu en perspective, vol 11, no. (numéro) 12, décembre, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

LaRoche-Côté, Sébastien. 2010. « Le travail autonome pendant le repli économique », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 11, no. (numéro) 3, mars, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Luong, May. 2010. « Les répercussions financières des prêts étudiants », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 11, no. (numéro) 1, janvier, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Murphy, Brian, Xuelin Zhang et Claude Dionne. 2010. « Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada », Série de documents de recherche - Revenu, no. (numéro) 4, juin, no. (numéro) 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

Scott-Marshall, Heather. 2010. "The Social Patterning of Work-Related Insecurity and its Health Consequences", Social Indicators Research, Vol. 96, no. (numéro) 2.

Yuen, Jennifer. 2010. « Concordance et non-concordance entre l'emploi et les études : écarts salariaux », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 11, no. (numéro) 4, avril, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Zhang, Xuelin. 2010. « La mesure du faible revenu au Canada: Que nous apprennent les divers seuils et indices? », Série de documents de recherche sur le revenu, no. (numéro) 3, mai, no. (numéro) 75F0002MWF au catalogue de Statistique Canada.

2009

Ahmad Nisar et Rayhaneh. 2009. « Immigrant-Native Difference in Earnings Mobility Processes: Evidence from Canadian and Danish Data », Economics Working Papers, 13, University of Aarhus.

Audet, Mathieu et Paul Makdissi. 2009. « Assessing the impact of historical changes in social protection on poverty in Canada », Applied Economic Letters, vol. (volume) 16, no. (numéro) 5, pages 523-526.

Banerjee, Rupa. 2009. « Income Growth of New Immigrants in Canada: Evidence from the Survey of Income and Dynamics », Relations industrielles/Industrial Relations, vol. (volume) 64, no. (numéro) 3, pages 466 à 488.

Fang, Tony et Morley Gunderson. 2009. « Minimum Wage Impacts on Older Workers: Longitudinal Estimates from Canada », British Journal of Industrial Relations, vol. (volume) 47, no. (numéro) 2, pages 371-387.

Gadalla, Tahany. 2009. « Impact of Marital Dissolution on Men's and Women's Incomes: A Longitudinal Study », Journal of Divorce and Remarriage, vol. (volume) 50, no. (numéro) 1, pages 55-65.

- Galarneau, Diane et Marian Radulescu. 2009. « L'emploi chez les personnes ayant une incapacité », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 5, mai, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Hansen, Jorgen et Magnus Lofstrum. 2009. « The dynamics of immigrant welfare and labor market behavior », Journal of Population Economics, vol. (volume) 22, no. (numéro) 4, pages 941-970.
- LaRoche-Côté, Sébastien et Claude Dionne. 2009. « Régimes de travail des familles », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 8, août, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- LaRoche-Côté, Sébastien et Claude Dionne. 2009. « Différences internationales dans le travail peu rémunéré », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 6, juin, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Luong, May. 2009. « Le point sur le Supplément de revenu garanti », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 7, juillet, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Luong, May et Benoît-Paul Hébert. 2009. « Âge et gains », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 1, janvier, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Zhang, Xuelin. 2009. « Gains des femmes ayant des enfants et des femmes sans enfant », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 10, no. (numéro) 3, mars, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- 2008**
- Doyen, Michael et Mario Fortin. 2008. « Modèle dynamique en présence de biais de sélection et d'hétérogénéité inobservée : application à la participation des femmes sur le marché du travail au Canada », Cahier 08-23 du GREDI
- Fang, Tony et Fional MacPhail. 2008. « Transitions from Temporary to Permanent Work in Canada: Who Makes the Transition and Why? », Social Indicators Research, vol. (volume) 88, no. (numéro) 1, pages 51-74.
- Ferrer, Ana et Stéphanie Lluís. 2008. « Should Workers Care about Firm Size? », Industrial and Labour Relations Review, vol. (volume) 62, no. (numéro) 1, pages 104-125.
- Fléury, Dominique. 2008. « Les enfants à faible revenu », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 9, no. (numéro) 5, mai, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Gadalla, Tahany. 2008. « Gender Differences in Poverty Rates After Marital Dissolution: A Longitudinal Study », Journal of Divorce and Remarriage, vol. (volume) 49, no. (numéro) 3, pages 225-238.
- Hébert, Benoît-Paul et May Luong. 2008. « Emploi de transition », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 9, no. (numéro) 11, novembre, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Luong, May. 2008. « Que ce deviennent les mères adolescentes ? », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 9, no. (numéro) 5, mai, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Marier, Patrik et Suzanne Skinner. 2008. « The Impact of Gender and Immigration on Pension Outcomes in Canada », Canadian Public Policy/Analyse de politiques, vol. (volume) 34, no. (numéro) 4, pages 59-78.
- Rea, Willa, Jennifer Yuen, John Engeland et Roberto Figueroa. 2008. « La dynamique de l'abordabilité du logement », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 9, no. (numéro) 1, janvier, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.
- Rivest, François. 2008. « Les ménages à taux d'effort élevé : analyse de données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2002-2004) », Société d'habitation du Québec : Québec.
- 2007**
- Crespo, Stéphane. 2007. « Diversité des formes de transition travail-retraite dans une cohorte de Canadiens âgés de 50 à 64 ans », Cahiers québécois de démographie, vol. (volume) 36, no. (numéro) 1, pages 49-83.
- Heisz, A. et S. LaRoche-Côté. 2007. « Comprendre les différences régionales dans les heures de travail », no. (numéro) 293, Direction des études analytiques : documents de recherche, no. (numéro) 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada.
- Hum, Derek and Wayne Simpson. 2007. « The legacy of immigration: labour market performance and education in the second generation », Applied Economics, vol. (volume) 39, no. (numéro) 15, pages 1985-2009.
- Morissette, René et Yuri Ostrovsky. 2007. « Pensions et épargne-retraite des familles », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 8, no. (numéro) 11, novembre, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Morissette, René, Zhang, Xuelin et Marc Frenette (2007) « Les pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes extraites d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs », no. (numéro) 291, Direction des études analytiques : documents de recherche, no. (numéro) 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada.

Palameta, Boris. 2007. « L'intégration économique des enfants d'immigrants », L'emploi et le revenu en perspective, vol. (volume) 8, no. (numéro) 10, octobre, no. (numéro) 75-001-X1F au catalogue de Statistique Canada.

Ravanera, Zenaida R. et Fernando Rajulton. 2007. « Changes in Economic Status and Timing of Marriage of Young Canadians », Canadian Studies in Population, vol. (volume) 34, no. (numéro) 1, pages 49-67.

2006

Buckley, N.J., F.T. Denton, A.L. Robb et B.G. Spencer. (2006). « Socio-economic influences on the health of older people: Estimates based on two longitudinal surveys », Analyse de Politiques XXXII(1): 59-83.

Cepi, Ugo. (2006). « Estimation d'un coût de stigmatisation relatif à l'assistance emploi au Québec », MSc thesis. Montréal: Département d'économique, Université du Québec à Montréal.

Conseil canadien de développement social. (2006). « Progrès des enfants et des jeunes au Canada 2006 », Ottawa, ON: Conseil canadien de développement social. Disponible à : <http://www.ccsd.ca/pccy/2006/f/>.

Division de la statistique du revenu (2006). « Faible rémunération et faible revenu », Ottawa: Statistique Canada

Division de la statistique du revenu (2006). « Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004 », Ottawa: Statistique Canada

Roy, B. (2006). « L'intégration des immigrants dans le marché du travail canadien », MA Thesis. Montréal, QC: Département d'économique, Université du Québec à Montréal.

Tompa, E., H. Scott, S. Trevithick et S. Bhattacharyya. (2006). « Precarious employment and people with disabilities In Precarious Employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada », Edited by L.F. Vosko. Montréal, QC: McGill-Queen's University Press. 90-114.

2005

Blouin, O. (2005). « L'impact de la politique familiale de 1997 sur la dépendance à l'aide sociale des familles monoparentales », MA thesis. Québec, QC: Département d'économique, Université Laval.

Clouston, S. (2005). « Income, health and insurance: Longitudinal health selection by health coverage in Canada. » MA thesis. Montréal, QC, Université McGill: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en arts (Département de sociologie).

DeRiviere, L. (2005). « The private costs for youth engagement in the sex trade: An empirical examination of the lifelong employment earnings and health effects », Analyse de politiques. XXXI, 2: 181-206. Disponible à : <http://economics.ca/cpp/fr/archive.php>.

Deschênes, N. (2005). « La transition vers la retraite: une analyse longitudinale des variations entre hommes et femmes », MSc thesis. Montréal, QC: Démographie, Université de Montréal.

Division de la statistique du revenu. « Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002 », Ottawa: Statistique Canada

Fortin, M. et D. Fleury. (2005). « L'autre visage de la pauvreté chez les travailleurs », Série de documents de travail du Projet de recherche sur les politiques, Ottawa, ON: Projet de recherche sur les politiques. Disponible à : http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=pub_wp_abs&langcd=F.

Geoffrion, G. (2005). « L'impôt à taux unique: Les effets sur l'offre de travail des ménages Canadiens et Américains », MSc thesis. Montréal, QC: Département de sciences économiques, Université de Montréal.

Grenier, M. (2005). « Un enjeu oublié de la politique des services de garde à 5\$: Les effets distributifs des subventions en nature », MSc thesis. Montréal: Département d'économique, Université du Québec.

Hui, S. (2005). « On the training and education of Canadians », London, ON, Université Western Ontario: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade Philosophiae Doctor (Ph.D.) (Département d'économique).

Lancôt, P. et G. Fréchet. (2005). « Les cheminements aide-hors aide sociale au Québec, 1996-2001 », Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), Montréal, QC: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Lefebvre, P. et P. Merrigan. (2005). « La politique des services de gardes à \$5/jour et l'offre de travail des mères québécoises: résultats d'une expérience naturelle canadienne ». Cahier de recherche, 05-08. Montréal, QC: Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE). Disponible à : <http://132.203.59.36/CIRPEE/cahierscirpee/2005/description/descrip0508.htm>.

Martel, E., B. Laplante et P. Bernard. (2005). « Chômage et stratégies des familles : Les effets mitigés du passage de l'assurance-chômage à l'assurance-emploi », Recherches Sociographiques XLVI(2): 245-280.

Murray, J. (2005). « Wage differentials in the Canadian labour market: How are the Aboriginal peoples of Canada Affected? », Halifax, NS, Université Dalhousie: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en arts (Département d'économique).

Poletaev, M. et C. Robinson. (2005). « Human capital specificity in Canada: Evidence and implications to policy », Collection documents de travail, 2005 C-03. Ottawa, ON: Initiative de recherche sur les compétences de Ressources Humaines et du Développement des Compétences Canada -- Industrie Canada -- l'Initiative de la nouvelle économie du Conseil de recherches en sciences humaines (RHDC-IC-CRSH). Disponible à : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/fr/ra01942f.html>.

Rybczynski, K. (2005). « Gender differences in self-employment: The contribution of credit constraints and risk aversion to self-employment entry, duration, and earnings in Canada », Kingston, ON, Université Queen's: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade Philosophiae Doctor (Ph.D.) (Département d'économique).

Smith, M.R., M. Hsieh et Y. Yoshida. (2005). « Inégalité salariale, mobilité salariale et commerce international au Québec et en Ontario », Recherches Sociographiques XLVI(2): 301-326.

Valletta, Rob (2005). « Les entrées et les sorties de la pauvreté dans les économies avancées : la dynamique de la pauvreté au Canada, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », Ottawa: Statistique Canada

2004

Audas, R. et J. T. McDonald (2004). « La migration entre les régions rurales et les régions urbaines dans les années 1990 », Tendances sociales canadiennes. N° 11-008-XIF au catalogue. Été, 2004, n° 73: 21-30.

Audas, R. et T. McDonald (2004). « Employment insurance and family response to unemployment: Canadian evidence from the SLID », Société de recherche sociale appliquée documents de travail, 04-04, Ottawa, ON: Société de recherche sociale appliquée. Disponible à : http://www.srdc.org/fr_publication_details.asp?id=142.

Bryar, Marc (2004). « Comparaison des estimations de revenus dans le cadre des programmes d'enquêtes-ménages », Ottawa: Statistique Canada

Buckley, N. J., F. T. Denton, A. L. Robb et B. G. Spencer (2004). « Healthy aging at older ages: Are income and education important? », La revue canadienne du vieillissement 23 (Supplément): S155 à S169. Le Quotidien communiqué

Buckley, N.J., F.T. Denton, A.L. Robb et B.G. Spencer (2004). « The transition from good to poor health: An econometric study of the older population », Journal of Health Economics 23(5): 1013-1034.

Division de la statistique du revenu (2004). « Low Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faible revenu de 1992 à 2001 », Ottawa: Statistique Canada

Ferrer, A. et S. Lluís. (2004). « Should workers care about firm size? », Carlson School of Management - Industrial Relations Center Working Paper series, 0204. Minneapolis, MN: University of Minnesota (Twin Cities Campus). Disponible à : <http://www.legacy-irc.csom.umn.edu/RePEC/hrr/papers/0204.pdf>.

Giles, Philip (2004). « Mesure du faible revenu au Canada », Ottawa: Statistique Canada

Gonthier, D. (2004). « Construction de modèles d'analyse de survie incluant des variables indépendantes qui changent dans le temps : application fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu », Le Bulletin technique et d'information des Centres de données de recherche. N° 12-002-XIF au catalogue. 1(1): 6-12.

Hansen, J. et M. Kucera. (2004). « The educational attainment of second generation immigrants in Canada: Evidence from SLID », IZA Summer School Working Paper, Bonn, Germany: Institute for the Study of Labour (IZA). Disponible à : http://www.iza.org/en/webcontent/teaching/summerschool_html/7thsummer_school_files/ss2004_kucera.pdf.

Hum, D. et W. Simpson (2004). « Reinterpreting the performance of immigrant wages from panel data », Empirical Economics 29 (1): 129-147.

- Janz, Teresa (2004). « Les emplois peu rémunérés et l'ascension professionnelle : un examen approfondi des travailleurs à temps plein, toute l'année », Ottawa: Statistique Canada
- Kapsalis, C. et P. Tourigny (2004). « La durée de l'emploi atypique », L'emploi et le revenu en perspective. N° 75-001-XIF au catalogue. 5(12): 5-14.
- Magee, W.J. (2004). « Effects of illness and disability on job separation », Social Science and Medicine 58(6): 1121-1135.
- Marchand, Alain (2004). « Travail et santé mentale: une perspective multiniveaux des déterminants de la détresse psychologique », Montréal, QC, Université de Montréal: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade Philosophiae Doctor (Ph.D.) (Département de sociologie).
- Martiniello, T. (2004). « Welfare participation and marital decisions of single, never-married and single having-been married females », Montréal, QC, Université Concordia: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en arts (Département d'économie).
- McDonald, L. et A.L. Robb (2004). « The economic legacy of divorced and separated women in old age », La revue canadienne du vieillissement 23, Supplément: S83-S97.
- Michaud, Sylvie, Cotton, Cathy, et Kevin Bishop (2004). « Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement des ressources humaines Canada », Ottawa: Statistique Canada
- Ostrovsky, Yuri (2004). « Lifecycle theory and residential mobility of older Canadians », La revue canadienne du vieillissement 23, Supplément: S23-S37.
- Poletaev, M. et C. Robinson (2004). « Human capital specificity: Direct and indirect evidence from Canadian and US panels and displaced worker surveys », CIBC Working Paper Series #2004-02. London, ON: Département d'économie, Université Western Ontario. Disponible à : http://www.ssc.uwo.ca/economics/centres/cibc/wp2004/Poletaev_Robinson_02.pdf.
- Skuterud, Mikal (FLS), Frenette, Marc (BLMA), et Preston Poon (2004). « Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace », Ottawa: Statistique Canada
- 2003**
- Audas, R. et J.T. McDonald. (2003). « Employment insurance and geographic mobility: Evidence from the SLID », Société de recherche sociale appliquée documents de travail, 03-03, Ottawa, ON: Société de recherche sociale appliquée. Disponible à : http://www.srdc.org/fr_publication_details.asp?id=138.
- Bowlus, Audra et Jean-Marc Robin (2003). « Arising lifetime inequality in France, Canada et the United States », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement). Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).
- Chen, Wen-Hao (2003). « Income mobility in Canada et the United States », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).
- De Raaf, Shaw, Anne Motte et Carole Vincent (2003). « The dynamics of reliance on EI benefits : evidence from the SLID », Ottawa : La Société de recherche sociale appliquée (publié en anglais seulement).
- De Raaf, Shaw, Costa Kapsalis et Carole Vincent (2003). « Seasonal employment & reliance on employment insurance: evidence from the SLID », Ottawa : La Société de recherche sociale appliquée (publié en anglais seulement).
- Frenette, Marc (2003). « Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe? », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 201, Ottawa : Statistique Canada.
- Frenette, Marc et Garnett Picot (2003). « La vie après l'aide sociale : le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale dans les années 90 », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 192, Ottawa : Statistique Canada.
- Hansen, Jorgen et Miroslav Kucera (2003). « The educational attainment of second-generation immigrants », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).
- Heisz, Andrew et Sébastien LaRoche-Côté (2003). « Les heures de travail au Canada et aux États Unis », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 209, Ottawa : Statistique Canada.
- Hum, D. et W. Simpson. (2003). « Job-related training activity by immigrants to Canada », Analyse de politiques, XXIX, 4: 469-490. Disponible à : <http://economics.ca/cpp/fr/archive.php>.

Janz, Teresa (2003). « Movin' on up: Canadians exiting low-paid employment », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).

Jeon, Sung-Hee (2003). « A longitudinal perspective on women's labour force transitions: trigger events », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton : McMaster University (publié en anglais seulement).

La Novara, Pina et al (2003). « Aperçu du revenu pour 2000 », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 4(1), Ottawa : Statistique Canada.

Lapointe, J. (2003). « Impact des prestations d'aide sociale sur offre de travail », Québec, QC, Université Laval: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès arts (Département d'économique).

Lefebvre, P. et P. Merrigan. (2003). « Recherche sur l'actualisation du panier d'emplois utilisé pour établir la base de rémunération de l'exploitant agricole dans le cadre de l'application du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) », Lévis, QC: Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA). Disponible à:

http://www.cecpa.qc.ca/fileadmin/fichier_pdf/etud_conn/remu_expl.pdf.

Marshall, Katherine (2003). « Les avantages de l'emploi », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 4(5), Ottawa : Statistique Canada.

Martel, E. (2003). « Les stratégies des individus et des familles qui font face au chômage: de l'assurance-chômage à l'assurance-emploi », Montréal, QC, Université de Montréal: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (Département de sociologie).

Mustard, C., D. Cole, H. Shannon, J. Pole, T. Sullivan et R. Allingham (2003). « Declining trends in work-related morbidity and disability 1993-1998: A comparison of survey estimates and compensation insurance claims », *American Journal of Public Health* 93 (8): 1283-1286.

Picot, Garnett et Feng Hou (2003). « La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 198, Ottawa : Statistique Canada.

Picot, G., R. Morissette et J. Myles (2003). « Intensité des faibles revenus au cours des années 90 : le rôle de la croissance économique, des revenus d'emploi et des transferts sociaux », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 172, Ottawa : Statistique Canada.

Poletaev, Maxim et Chris Robinson (2003). « Industry versus firm specific human capital », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).

Robb, A.L., L. Magee et J.B. Burbidge (2003). « Wages in Canada: SCF, SLID, LFS and the skill premium », RDC Working Paper Series, Hamilton, ON: Université McMaster. Disponible à : <http://socserv.mcmaster.ca/rdc/RDCwp3.pdf>.

Shen, Kailing (2003), "Did 1996 employment insurance reform lead to less stable employment? », **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).

Spyridoula Tsoukalas et Andrew MacKenzie (2003). « L'Indice de sécurité personnelle 2003 » Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Suave, Roger (2003). « L'état actuel du budget de la famille canadienne - Rapport 2002, » Ottawa : L'Institut Vanier de la famille.

Yang, Jie et Rose Anne Devlin (2003). « An empirical investigation of household dynamics using the Survey of Labour Income Dynamics » **Conférence des Centres de données de recherche de Statistique Canada 2003**, Hamilton: McMaster University (publié en anglais seulement).

2002

Akyeampong, Ernest B. (2002). « La syndicalisation et les avantages sociaux », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 3(8), Ottawa : Statistique Canada.

Cahill, Ian et Edward Chen (2002). « Étalonnage des paramètres estimés des modèles logit de choix binaire et des modèles semiparamétriques de survie », **Techniques d'enquête**, 28(1), Ottawa : Statistique Canada.

Carson, Jamie (2002). « Le pouvoir de dépenser des familles », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 3(10). Ottawa : Statistique Canada.

Drolet, Marie (2002). « Mariage, maternité et rémunération : le choix du moment importe-t-il? », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 186, Ottawa : Statistique Canada.

Fleury, Dominique (2002). « Performance économique des Autochtones hors réserve au Canada - Une étude sur les groupes à risque d'exclusion sociale », Hull : Développement des ressources humaines Canada.

Frenette, Marc (2002). « Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 191, Ottawa : Statistique Canada.

Giles, Phil et Wendy Pyper (2002). « À l'approche de la retraite », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 3(9), Ottawa : Statistique Canada.

Goshev, S. (2002). « A quantitative evaluation of the relationship between income and self-reported health in Canada, 1996-1999 », Hamilton, ON, Université McMaster: Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en sciences (Département d'économie).

Heisz, Andrew, A. Jackson et G. Picot (2002). « Les entreprises gagnantes et perdantes du marché de l'emploi des années 90 », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 184, Ottawa : Statistique Canada.

Hum, D. et W. Simpson. (2002). « Selectivity and immigration in Canada », *Revue de l'intégration et de la migration internationale*. 3, 1: 107-127.

Hum, D. et W. Simpson. (2002). « Disability onset among aging Canadians: Evidence from panel data », *Revue canadienne du vieillissement*. 21, 1: 117-136.

Jackson, Andrew et al (2002). « L'Indice de sécurité personnelle 2002 », Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Kapsalis, Costa et Pierre Tourigny (2002). « Profils et transitions de groupes à risque d'exclusion sociale : les parents seuls ». Hull : Développement des ressources humaines Canada.

Magee, William (2002). « Effets de l'incapacité autoévaluée et de l'état de santé subjectif sur la cessation d'emploi », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 1, Ottawa : Statistique Canada.

Marshall, Katherine (2002). « Durée du cumul d'emplois », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 3(4), Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, René (2002). « Les gains cumulatifs chez les jeunes travailleurs », **L'emploi et le revenu en perspective** Vol 3(11), Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, René (2002). « Pensions : immigrants et minorités visibles », **L'emploi et le revenu en perspective** Vol 3(5), Ottawa : Statistique Canada.

Smith, Ekuwa et Andrew Jackson (2002). « Une vague de reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents », Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Zhang, Xuelin (2002). « Progression de la rémunération des travailleurs peu qualifiés au Canada d'après l'EDTR (1993 à 1998) », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 194. Ottawa : Statistique Canada.

2001

Compton, Janice (2001). « Determinants of retirement: does money really matter? », Ottawa : Ministère des finances Canada (publié en anglais seulement).

Conseil canadien de développement social (2001/02). Fiche d'information du CCDS / Personnes handicapées, No. (Numéro) 2 à 5. Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Cotton, Cathy, Philip Giles et Heather Lathe (2001). « Revenu de 1999 : un aperçu », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 2(11), Ottawa : Statistique Canada.

Drolet, Marie (2001). « Écart salarial entre hommes et femmes », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 2(12), Ottawa : Statistique Canada.

Drolet, Marie (2001). « L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 157, Ottawa : Statistique Canada.

Galarnau, Diane et Lori M. Stratychuk (2001). « Après la mise à pied », **L'observateur économique canadien**, Vol 15(1), Ottawa : Statistique Canada.

Gilbert, Lucie (2001). « Capital humain et transitions des travailleurs âgés sur le marché du travail », Hull: Développement des ressources humaines Canada.

Giles, Philip et Torben Drewes (2001). « Les diplômés en sciences humaines et sociales et le marché du travail », **Revue trimestrielle de l'éducation**, Vol 8(2), Ottawa : Statistique Canada.

Gunderson, Morely et Doug Hyatt (2001). « Income security programs: evaluation of public and private financial incentives for retirement », mimeo, Toronto : Centre for Industrial Relations, University of Toronto (publié en anglais seulement).

Jackson, Andrew (2001). « Low income trends in the 1990s », Ottawa : Conseil canadien de développement social (publié en anglais seulement).

Kapsalis, Constantine (2001). « Évaluation de la déclaration des prestations d'a.-e. et d'a.s. dans le cadre de l'EDTR », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 166, Ottawa : Statistique Canada.

Knighton, Tamara et Sheba Mirza (2001). « L'incidence du niveau de scolarité des parents et du revenu du ménage sur la poursuite d'études postsecondaires », **Revue trimestrielle de l'éducation**, Vol 8(3), Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, René et Xuelin Zhang (2001). « À faible revenu pendant plusieurs années », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 2(3), Ottawa : Statistique Canada.

Phimister, Euan, et Alfons Weersink (2001). « La dynamique du revenu et de l'emploi dans le Canada », **Documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural**, No 43, Ottawa : Statistique Canada.

Phimister, Euan, Esperanza Vera-Toscano et Alfons Weersink (2001). « Taux d'emploi et participation à la vie active des Canadiennes vivant en milieu rural », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 153. Ottawa : Statistique Canada.

Picot, G., A. Heisz et A. Nakamura (2001). « Durée d'occupation des emplois, mobilité des travailleurs et marché du travail des jeunes dans les années 1990 », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 155. Ottawa : Statistique Canada.

Schetagne, Sylvain, Andrew Jackson et Shelley Harman (2001). « L'Indice de sécurité personnelle 2001 », Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Sunter, Deborah (2001). « Démographie et marché du travail », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 2(2), Ottawa : Statistique Canada.

Zakhilwal, Omar (2001). « Incidence du commerce international sur les salaires des Canadiens », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 156. Ottawa : Statistique Canada.

2000

Beiser, Morton, Feng Hou, Violet Kaspar et Samuel Noh (2000). « Variations de la situation de pauvreté et des comportements de croissance : Comparaison entre les enfants d'immigrants et de non-immigrants au Canada », Hull : Développement des ressources humaines Canada.

Bowlby, Geoff (2000). « Transition de l'école au travail : ce qui motive les diplômés à changer d'emploi? », **Revue trimestrielle de l'éducation**, Vol 7(4), Ottawa : Statistique Canada.

Dupuy, Richard, Francine Mayer et René Morissette (2000). « Origines rurales », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 12(3), Ottawa : Statistique Canada.

Dupuy, Richard, Francine Mayer et René Morissette (2000). « Les jeunes ruraux : rester, quitter, revenir », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 152. Ottawa : Statistique Canada.

Fawcett, Gail (2000), "Vaincre les obstacles : Les femmes handicapées et le marché du travail en Ontario », Ottawa : Conseil canadien de développement social.

Finnie, Ross (2000). « La dynamique du faible revenu (de la pauvreté) au Canada : l'entrée, la sortie, la durée des épisodes et la période totale de pauvreté », Ottawa : Développement des ressources humaines Canada.

Jackson, Andrew et al. (2000). « Social cohesion in Canada - possible indicators », Ottawa : Conseil canadien de développement social (publié en anglais seulement).

Lévesque, Isabelle et Sarah Franklin (2000). « Pondération longitudinale et transversale de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 4, Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, René et Marie Drolet (2000). « Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu? », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 146, Ottawa : Statistique Canada.

- Morissette, René et Marie Drolet (2000). « La protection en matière de pensions et l'épargne-retraite chez les travailleurs canadiens jeunes et d'âge intermédiaire : 1986-1997 », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 9, Ottawa : Statistique Canada.
- Noreau, Nathalie (2000). « Aspect longitudinal du travail à temps partiel involontaire », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 3, Ottawa : Statistique Canada.
- Picot, Garnett et Andrew Heisz (2000). « Le marché du travail canadien des années 1990 », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 148, Ottawa : Statistique Canada.
- Ross, David P., Katherine J. Scott et Peter J. Smith (2000). « Données de base sur la pauvreté au Canada 2000 », Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Ross, David P. et Louise Harvey (2000). « L'Indice de sécurité personnelle 2000 », Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Sanga, Dimitri (2000). « Inégalité du revenu dans les provinces », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 1(2), Ottawa : Statistique Canada.
- Sharan, Kamal K. (2000a). « Sources des différences de rémunération entre les provinces au Canada », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 8, Ottawa : Statistique Canada.
- Sharan, Kamal K. (2000b). « Divergences des gains entre les provinces », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 12(2), Ottawa : Statistique Canada.
- Sunter, Deborah (2000). « Chômage kaléidoscope », **L'observateur économique canadien**, Vol 13(9), Ottawa : Statistique Canada .
- 1998 à 1999**
- Drolet, Marie et René Morissette (1998). « Données canadiennes récentes sur la qualité des emplois selon la taille des entreprises », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 128, Ottawa : Statistique Canada.
- Grenon, Lee (1999). « Décrocher un emploi », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 11(1), Ottawa : Statistique Canada.
- Laliberté, Pierre, David P. Ross, et Katherine Scott (1999). « L'Indice de sécurité personnelle 1999 », Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Lin, Zhengxi, Garnett Picot et Janice Yates (1999). « Dynamique de la création et de la disparition d'emplois autonomes au Canada », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 134, Ottawa : Statistique Canada.
- Marshall, Katherine (1999). « L'emploi après la naissance d'un enfant », **L'emploi et le revenu en perspective**, Vol 11(3), Ottawa : Statistique Canada.
- Morissette, René et Marie Drolet (1999). « L'évolution de la protection offerte par les pensions aux travailleurs jeunes et plus âgés au Canada », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No. (Numéro) 138, Ottawa : Statistique Canada.
- Patterson, Eileen (1998). « L'expérience intersectorielle des gestionnaires du secteur bénévole : interviews menées auprès de gestionnaires de la Société canadienne de la croix-rouge », **Série de documents de recherche - Revenu**, No. (Numéro) 6, Ottawa : Statistique Canada.
- Picot, Garnett, M. Zyblock et W. Pyper (1999). « Qu'est-ce qui explique les mouvements des enfants vers la situation de faible revenu et hors de celle-ci, les changements de situation sur le marché du travail ou le mariage et le divorce? », **Direction des études analytiques documents des recherche**, No 132, Ottawa : Statistique Canada.